

Sommaire

Corona Pandemic and the New Development Model: What Effect? Youness Maleh / Youness Dabnichi.....	04
COMMUNICATION EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE LAI D MASMUDI	27
L'impact de la pandémie de Coronavirus sur les engagements contractuels. Mounir ARBAOUI.....	45
LES RELATIONS INTERNATIONALES A L'AUNE DE CORONAVIRUS Mustapha KHIATI	59

Etudes et Recherches

Corona Pandemic and the New Development Model: What Effect?

جائحة كورونا والنموذج التنموي الجديد: أية تأثيرات؟

Youness Dabnichi

PhD Student at Hassan I University of
Settat
faculty of law, economics, social sciences
-Settat

Youness Maleh

PhD Student at Mohammed V University of
Rabat
faculty of law, economics, social sciences -
Salé-

Abstract:

This study is an attempt to understand the reality and effects of a pandemic, as 19 do at different economic, social and political levels, and it is also an attempt to understand the reality of the changes brought about by the pandemic on the new development model expected from the committee, especially since we are required today to take into account the problems posed by the pandemic, particularly on the level of distance education and also on the level of health, as a series of problems have been raised in the application of distance education and have created confusion in the field of education, especially as these new mechanisms were not used in the past and inadvertently affected.

words: Corona - New development model
- Distance education - Effects of a pandemic -
New development model - Distance learning -
Pandemic effects

ملخص:

هذه الدراسة هي محاولة من أجل فهم واقع وتأثيرات جائحة كوفيد ١٩ على شتى المستويات الاقتصادية والاجتماعية والسياسية، وأيضا هي محاولة لفهم واقع التغييرات التي أحدثتها الجائحة على النموذج التنموي الجديد المنتظر من اللجنة الخاصة بهذا النموذج، خصوصا وأنا اليوم مطالبون بالأخذ بالمشاكل التي أثارها الجائحة إن على مستوى التعليم عن بعد أو على المستوى الصحي، مجموعة من المشاكل أثرت أثناء تطبيق التعليم عن بعد وخلقت الارتباك في الوسط التعليمي لاسيما وأن هذه الآليات الجديدة لم يكن معمولا بها في السابق وجاءت على حين غرة.

الكلمات المفتاحية: كورونا-النموذج التنموي الجديد-التعليم عن بعد-تأثيرات الجائحة

Introduction:

Launched in December 2019 in Wuhan, the capital of Hubei province in central China, the Covid 19 pandemic reached 186 countries on April 1st, 2020, having contaminated 865,000 people and caused 43,000 victims. More than half of the world's population is confined, as to date no vaccine has been found. The purpose of containment is to limit the extension of the disease, as it has been shown that contamination only occurs through contact between people, or by touching an object contaminated by the virus. According to UN Secretary-General Antonio Guterres, this is the worst global crisis the UN has experienced since its creation.

To something bad is good. The Covid-19 pandemic has put all countries under severe strain. Communities such as the European Union are on the verge of implosion. The world's leading power, prey to its neo-liberal system that gives human beings only a secondary place, is paying the price for the failure of its health care system, which is inaccessible to a large section of society.

Even the most visionary theorists, who predicted a new global economic crisis, could not have foreseen such a scenario. A scenario strangely reminiscent of the great Hollywood productions!

Morocco is not to be outdone. In the space of a month, the Kingdom's life and priorities have been turned upside down. And the State, which has so far shown remarkable management of the crisis, was caught off guard, as it was in the process of reviewing its development model.

There is no doubt that this crisis has come to put its hand on the shortcomings, even if it will increase the insult to the wounds, but it will also provide many lessons in the development of buildings, and our development model will be subjected to a new exercise after the one dictated by history. Where only a few days before the invasion of this epidemic in the world, and before its characteristics appeared in China, our country had as its date to form the committee in charge of formulating the new development model, its objective is to formulate the major milestones

of the expected development model in which the education and health sector constitutes its basic nucleus, but soon the lustre faded Questions about the development model after the first cases of this epidemic were registered in our country, where public opinion, public authorities and civil society were busy taking care of the mechanisms and methods to face and manage this crisis. **What is the impact of this pandemic on the new development model?**

I. Definition of covid-19 :

Coronavirus 2019 or Covid-19 (COronaVirus Infectious Disease 2019¹) is an emerging viral zoonosis-like infectious disease caused by the SARS-CoV-2 strain of coronavirus. The most common symptoms are fever, cough and respiratory distress and, more rarely, an acute respiratory distress syndrome that can lead to death, especially in people who are frail due to age or co-morbidities. Another life-threatening complication is an exacerbated response of the innate immune system (cytokinic shock).

There is a high rate of asymptomatic forms. Human-to-human transmission occurs mainly through respiratory droplets², postitis such as seasonal flu, especially when coughing and sneezing or through manual contact with a contaminated surface followed by a hand touch on the face (mouth, nose, eyes, not the skin). The incubation period usually lasts two to fourteen days, or even 20 days (five days on average).

The Moroccan Ministry of Health announces, in a memo to health professionals, updated definitions of possible covid-19 cases, confirmed cases and cure criteria. Key changes are highlighted in bold.

For possible cases, this is the 4th change to date. At present, "possible coronavirus case" is considered "possible coronavirus case":

¹ - Societe Francaise de Virologie - learned society dedicated to virology" [archive] (accessed April 19, 2020).

² - Mia Jankowicz, More people are now in "Lockdown" Than were alive during word war II, Business insider, 25 March 2020: <https://www.sciencealert.com/one-of-the-word-s-population-are-now-restricted-in-where-they-can-go>

1- Any person with an acute respiratory infection (ARI) who has been in contact with a confirmed case of Sars-Cov-2 infection three days before and during the symptomatic period;

2- Or, any person with a severe acute respiratory infection, in the absence of a clear etiology;

3- Or, any grouped cases of ARI involving more than two people living or working under the same roof, or having shared an activity requiring their presence without protection, within one meter and for more than a quarter of an hour¹.

It has recently been noted that the new definition no longer includes the notion of travelling to or staying in risk areas, and now takes into account contamination in families and workplaces.

Corona virus or covid-19, the second version of this epidemic, the first of which took place in 2002, specialists say that this new version is more developed and dangerous compared to that of 2002.

It's a virus that started in China, particularly in Oohan. Then it found its way to Europe and America and is now considered a new direction for the covid-19 epidemic. Both the United States and some European countries have not taken preventive measures to stop or at least slow down the speed of this epidemic. Far from it, the United States have accused China and the World Health Organization for not providing data and information to the world about the seriousness of the situation and to take decisions in real time to deal with this problem, without delay in the analysis of this subject that requires pages to better understand it; We will go to the essence of this article which analyzes the state, evolution and actions that have been undertaken by Morocco to face this epidemic, so that Morocco gives other countries a successful example to face this pandemic and most important to African countries thanks to the historical relations of Morocco with these countries of the continent of belonging and thanks to a diplomacy that has

¹- Covid-19: Expanded Definition of Suspected Cases, Revised Cure Criteria, www.medias24.com, accessed 26/04/2020

found a new way since the arrival of his majesty King Mohamed 6 to the throne. This is why we will focus in this article on Moroccan diplomacy in Africa in the era of the covid-19 epidemic and the role expected or played by our country in these African countries.

Before going into detail and analysing the arrival of this pandemic, we can say that for us in the past, terror was transitory terrorist events, such as what happened after the events of September 11 in New York, Washington and a group of countries, and the terror that the United States and Europe experienced after discovering several cases of anthrax or anthrax, during which they returned. The media used terms that have been forgotten or overlooked by the world over time, such as biological warfare, terrorism and virus warfare, among others.

Today, however, we are living in a different kind of terror, a horror that has made the whole world live in the dark days, for which countries have closed down, and in spite of themselves they have extracted healthy cities, multiplied the number of dead by thousands and put armies not for war, but to make people in their homes. This epidemic, which was not the first, by reference to the book Sheldon Watts' entitled 'Epidemics and History: Disease, Power and Imperialism', contains a thorough and rich study of the main epidemics that have affected mankind: plague, leprosy, root disease, syphilis and cholera, yellow fever and malaria over the last six centuries. The book also contains more than a simple historical presentation of these epidemics, the author has studied in depth the relationship between violent environmental changes and disease, and the disease or epidemic and society.

In addition, we find the book "Hot Zone" by its author Richard Preston, in which he highlighted the laboratories of the US Army, where epidemics and biological warfare methods are studied, and in this context, the book seems to be in line with current events and developments, Because it tells the true story of a French man named Charles Monet who lived in a village in western Kenya, where he worked as an expert in one of the sugar mills, who died an odious death, Monet decided to visit one of the largest

caves in one of Kenya's dormant volcanoes, which he found covered with rubbish and inside, there were other surprises, the bodies of rotting elephants and sharp rocks, they didn't know whether to touch Monet's bat stool or bloodied his hand with stones, nobody knows, the headache started on the seventh day of this tour, bouncing around in Monet's head, and he didn't respond to any habitation of any kind, then the back pain and violent vomiting started, he became more angry and lethargic, and in the early hours of the morning, Monet died, they dissected him and surprised them that His guts look like the guts of a corpse that died a few days ago. They wrote in the report that he had died of (worsening liver failure) because they couldn't find words to describe the horror they had seen in him and that he had been buried in a grave that no one would mention where he was. Later they became known as the Marburg virus, which is part of a family of viruses known as "Filovirus".

This epidemic ensures that planet Earth sends out a series of warnings to human beings about the need to preserve its environment, because man has always been the instrument that brings misfortune to our planet because of his indifferent actions towards the planet. The Covid 19 virus, known as the Corona virus, has united countries today and has made everyone in its quarantine house anticipate what these difficult days are going to produce. But on the other hand, it has exposed a set of mistakes that we have made and we have always called for the need to realize them and fill them, such as making the Internet circulate to everyone and make it an essential and principal tool in the progress of the state and its development, and today we are falling into the crater of our mistakes, so distance education or distance learning relies on technology to deliver educational content to the learner in an efficient and quality way.

There are also features and benefits of this type of education in which many countries have neglected us while we stood before us; and the most important benefits and advantages in terms of reducing time, effort and costs are highlighted, in addition to the ability of computers to improve the overall level of academic achievement and to help the teacher and student

provide an attractive learning environment. Don't depend on location or time.

Distance learning in our country requires pre-prepared electronic platforms that have already been dealt with by students and students, despite what the State has done in this sensitive period in which the world is living, it does matter, but if we could generalize this project and work with it beforehand, we would not have gotten under the dam of these technical problems.

Politicians have realized today, in light of the Covid-19 epidemic, that neglecting to prevent disease means instead of spending billions of dollars on triviality. To the people, or increasing capacity and funds for women prisoners, or improving methods of torture in prisons. All these things are reflected today, and the concern of all leaders has become the funding of scientists and doctors and the overcoming of this ordeal by science and not by triviality. Serves Morocco through a proactive view of His Majesty King Mohamed VI and the positive response of the government and much or most of the Moroccan people. And yes, Morocco has given priority to the Moroccan people and has "neglected" in this difficult period the consequences of the closure of the Moroccan economy to cope with this pandemic on the economic growth and development of the country.

Morocco thanks to the high instructions of RM6 gave grants to people and employees who lost their jobs in this period. Here, we can point out that the king has already appointed a specialized committee to give a new vision of the new development model in Morocco, this committee is called today to act effectively in the process of prevention, assistance and especially to introduce an essential element to this new model which is the crisis situations that can slow down the pace of development in Morocco.

Morocco thanks to the high instructions of King Mohamed 6 who gave subsidies to people and employees who lost their jobs in this period. Here, we can point out that the king has already appointed a specialized committee to give a new vision of the new development model in Morocco, this committee is called today to act effectively in the process of prevention,

assistance and especially to introduce an essential element to this new model which is the crisis situations that can slow down the pace of development in Morocco.

Today, our country urgently needs awareness, global community awareness, not negative, trivial and reactionary ideas that will not only destroy its owner, but will accelerate the massacre of thousands of people with him, this falsification of minds, Starting with ladders, engaging in unnecessary formalities and standing on the ruins of problems that do not offer or delay This is the worst symptom of a terminal Arab disease, which spreads to all levels and is reflected in all behaviours and policies. Only generations of barefoot people living on mental contours and spiritual incompetence reach us, their efforts are in vain, nothing remains of them.

It should be noted that family homes appeared in Morocco last March. Clusters have also been recorded in recent weeks in factories.

Admittedly, we cannot find a definition accepted by everyone except that this virus spreads with great speed and is too difficult to control.

Today, we are at war against an incomprehensible epidemic and its vaccination takes several months. We are in a single boat whose leader is you, the people, and we must all anchor it in a safe place, together we will light up the rest of the hope. All will be well, God willing, and may God have mercy on our dead in these blessed days.

As well, Morocco has become more and more an exemplary country in their actions to face this epidemic, whether socially or economically, and to help the sectors that are affected by this pandemic through subsidies.

The whole world experienced a crisis without warning because of the corona covid virus19, a crisis that brought about and brought out realities that no one would have believed without the experience. Even emerging and developed countries did not have the courage to take preventive measures to slow down the rate of spread of the virus only after it was too late because they preferred their economies in these difficult times, but afterwards they

will understand that the virus disperses with a frightening percentage and does not give these countries a second chance, either they act positively and consider that the health of their people comes first.

The thing that made us proud, being Africans and Moroccans at first, was that these developed countries warmly applauded the measures and actions taken by Morocco to deal with this pandemic, the most important of which are the following:

- King Mohamed 6 preferred his people to the economy of the country and it will remain an action engraved in the memory of Morocco and other peoples who have too much appreciated this historic action carried out by His Majesty;

- Precautionary measures, stricter control of travelers to and from Morocco;

- Cancellation of flight lines between Morocco and certain countries to better control travellers coming to Morocco through the various ports and airports of the Kingdom;

- The closure of public and private schools, cafés, restaurants, hammams.... and all places that constitute a danger to the general health of the Moroccan people;

- The creation of the Pandemic Management Fund which will help and support several sectors, the most important action of which is to help people who have partially or totally lost their jobs and especially the purchase of beds and medical equipment to reinforce the infrastructure of Moroccan hospitals ;

- The adoption of a new strategy which consists of study and distance work;

- Increasing the degree of surveillance of factories that have not stopped their activities;

- Strict application of the quarantine strategy from the first days of the pandemic;

- Civilian doctors are working in collaboration with military doctors to provide assistance in dealing with the pandemic,

- The construction of a companion hospital in too short a time and which is the largest hospital on the continent

- The creation of tents equipped with beds and high quality medical equipment in remote villages

- The production of breathing apparatus by Moroccan researchers at very minimal cost and meeting international standards.

Even the World Health Organization has appreciated all that is done by our country and added that Morocco has all the means to be at the level of WHO expectations and especially to be an example for other countries whether European or African, WHO through its spokesman added that Morocco has not neglected the role played by the latter, Morocco warmly applauded the organization's advice that go in the direction of the protection of peoples and that the people come at the forefront of their occupations. We will come back to the point made by Morocco and neighbouring African countries who are waiting for Morocco's support and assistance in these difficult times.

Morocco is the only Arab and African country that participates in the global alliance to combat the covid-19 virus. This membership comes after the insistence of major countries to share and benefit from Morocco's experience in this area.

On the other hand, it has been noticed and read that newspapers and magazines around the world have been impressed by the actions undertaken by Morocco and that the Moroccan people is a major priority for King Mohammed 6 may God keep him, by writing "the King of Morocco loves his people more than the economy", this, has made us proud that we have

the best King in the World who loves us more than our love for him and pride of belonging to this beautiful country.

The epidemiological situation in the Kingdom is currently experiencing a significant growth in the size of those recovering from the pandemic, and observers note that this boom is due to Morocco's confidence in "chloroquine" before it was proven effective. In this regard, it may be added that other countries have expressed interest in using this therapeutic protocol.

The secret lies in the royal vision, Morocco's inspiration for international experiments, and then controlling the situation by trapping the infection.

It may even be added that the adoption of chloroquine in treatment is one of the reasons for the success, but this does not underestimate the effectiveness of all the precautionary measures adopted by the authorities since the beginning of the "Covid 19" epidemic in the country.

It is clear that the Moroccan economy will suffer major losses as a result of this crisis, its effects on the new development model and economic growth in Morocco will be negative and will require the authorities to make considerable efforts to come out of it with the minimum of losses.

II. Morocco's approach to Covid-19: you have to lock yourself in to get out better

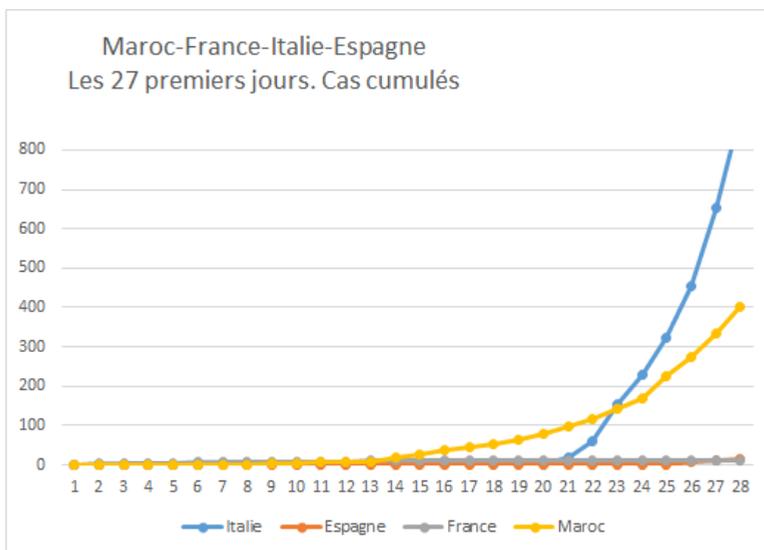
In the face of the global epidemic, the 56-year-old Cherifian sovereign is applying the precautionary principle. Within a week, the country adopted a series of radical measures to deal with possible national development scenarios. Closure of air, land and sea space, cancellation of sports, cultural and artistic events, temporary closure of mosques, schools and universities, before declaring a state of health emergency and general containment of the population as the final step to curb the epidemic .

In France, where the coronavirus is gaining ground, with 10,995 cases of contamination confirmed on 15 April, this decision announced by

President Emmanuel Macron during a speech, was not implemented until Tuesday 17 March, after having passed stage 2 of the epidemic, i.e. the bar of 6,600 cases and 148 deaths¹.

We then compared the developments in the 4 countries, taking as a time reference not the date but the first day of each country. And we superimposed the curves of the cumulative cases, day after day. For Morocco, the decline [to yesterday Saturday] is only 27 days. This is what we have taken as a reference in the first graph below.

During this period, the disease evolved very little in Spain and France, while it literally exploded in Italy with 1,128 cases. In Morocco, the rate is faster than in Spain and France, probably due to a rapid importation from Europe and particularly from Italy.

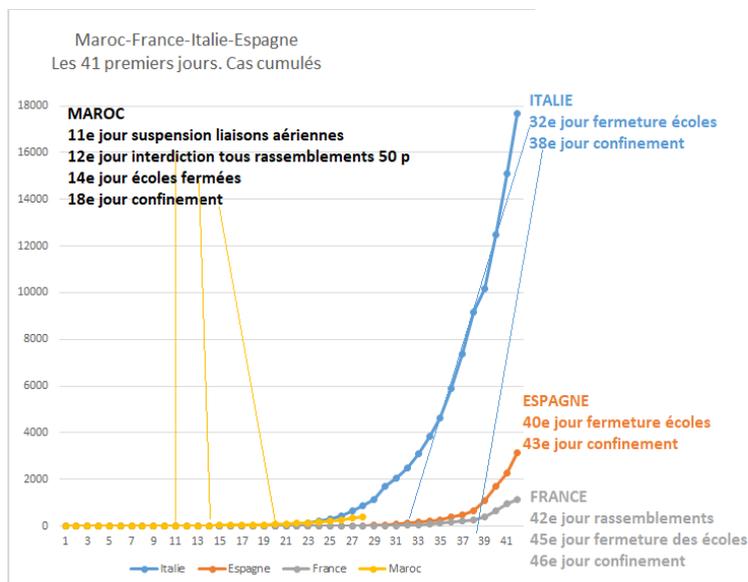


Source: The World Health Organization (WHO)
<https://www.who.int>

Below, we see that Morocco took drastic measures very early on, about 20 to 30 days ahead of the three European countries. Very firm

¹ - www.agenceecofin.com, Coronavirus, the Moroccan response, accessed 27 April 2020.

decisions with a very high immediate cost. It will be at least 70 billion DH, according to an estimate published by Médias24. But in the medium term, this speed of decision-making and firmness will probably prove beneficial in containing the coronavirus. The future will hopefully confirm this.



Source: The World Health Organization (WHO)

<https://www.who.int>

Consequently, King Mohammed VI gave his high instructions for the creation of a Special Fund for the management of the pandemic (Covid-19). Aimed at managing the health needs and repercussions on the one hand, and preparing for the economic and social impacts on the other, the Fund was initially endowed with 10 billion Dirhams (about 1 billion euros) to which were added significant financial contributions from all the major companies in the kingdom (ONCF, MDJS, OCP...) and the salaries of senior officials, parliamentarians and officers. To date, nearly 3 billion euros have been mobilized.

As soon as the fund was created, MAD 1 billion was paid to the Ministry of Health to upgrade infrastructure and acquire medical equipment in preparation for a possible worsening of the epidemiological situation.

1. The effects of "Covid-19" on the economic balances of Morocco

before talking about the impact of the epidemic on economic growth and on the Moroccan economy in particular it is very important to share with you a simple reading of the impact of this virus on the balance of trade and the world economy in a general way:

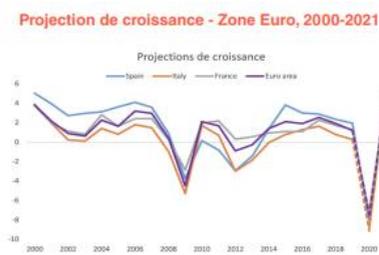


Figure 1 : Projection de croissance chez nos principaux partenaires commerciaux, FMI World Economic Outlook Avril 2020

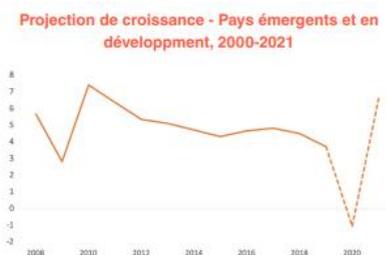


Figure 2 : Projection de croissance des pays émergents et en développement, FMI World Economic Outlook Avril 2020

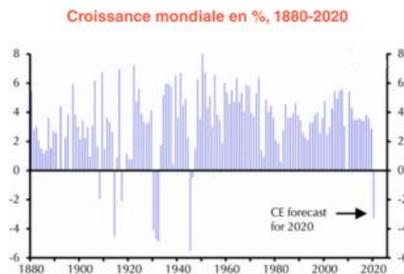


Figure 3 : Projection de la croissance mondiale, Capital Economics, 2020

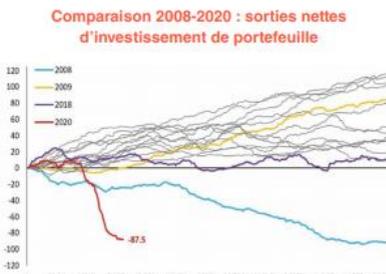


Figure 4 : Sorties nettes de flux d'investissements de portefeuille, International Institute of Finance, 2020

Source: la stratégie du Maroc face au Covid-19, Policy paper¹

regarding the 1st and 2nd figures which talk about the projection of growth in the Euro zone and for the emerging countries during the last 20 years, we notice that the economic growth has recorded the lowest rate. this

1 _ la stratégie du Maroc face au Covid-19, Policy paper, policy center for the new South, Rabat, Maroc, p 14. www.policycenter.ma

is due to the closure of the world economies and the lack of commercialization between the different countries.

The third figure analyses the evolution of world growth in %, between 1880 and 2020, seeing that growth has gone through difficult moments where growth has recorded negative rates, so the corona virus has negatively impacted growth at world level like the crises of the 20's and 40's of the last century.

the fourth figure compares net outflows of portfolio investment flows at the global level between 2008 and 2020, in 2008, as can be seen in the figure portfolio investments experienced a remarkable fall, but what is clear is that the decline of the latter in 2020 will be catastrophic as they recorded - 87.5% in the first quarter of this year.

It is necessary to question the relationship between economic equilibrium and the urgent health of the Corona pandemic, and the main approach to address this relationship is to choose development as a direction to reach and bet on it, to reconsider the reality of development in the Moroccan society and to get rid of many axioms that we exchange And we repeat it, because it is time to discuss it in this circumstance. "

All eyes turned to the expectation of the measures and actions that the State would undertake on the economic and social side, as the State's gamble on national income, represented by tourism, external financial transfers and foreign investment, was subjected to an "economic shock", as production would decline and fall, with many breaks. The country's vital sectors, and even Morocco's relations with economic partners such as France, Spain and Italy, will deteriorate, as these countries are also experiencing the same crisis situation.

It is also necessary to increase spending by rationalizing them to meet the necessary needs of citizens and examining priorities during the import process, "we must import what is essential, has priority for the national economy," explaining that among the alternatives proposed after Corona, there is "betting on the achievement of development and citizen facilitation,

because this health crisis has shown the need for the state and not the private sector to save the situation.

2. Possible scenarios for the Moroccan economy after the Covid-19 crisis :

Mohamed Benchaaboun, Minister of Economy, Finance and Administrative Reform, said that the thinking behind Corona had been launched some time ago, indicating that "a preventive reflection took place within the vigilance committee to define scenarios that could be implemented in relation to the next two phases".

This reflection, according to the Minister of Finance, goes hand in hand with the immediate measures taken to help businesses and families mitigate the effects of the crisis and the implementation of a health emergency, explaining that it was agreed within the framework of the Economic Vigilance Committee on a proactive reflection methodology based on the definition of scenarios that can be implemented for the next two phases.

The government official added that giving a fresh start to the national economy will only be done by mobilizing the necessary resources and ensuring that priority is given to their use in the national economy and the Moroccan citizen, noting that "this is what we are currently doing through meetings with different ministerial sectors to establish a measure I optimize public spending in this exceptional period¹".

As the threat of a major global economic crisis looms over the world, Morocco appears to be preparing for post-coronavirus life, and the country is putting all its actors to work.

Morocco will continue to work within the framework of a special commission to closely monitor developments and the need for economic

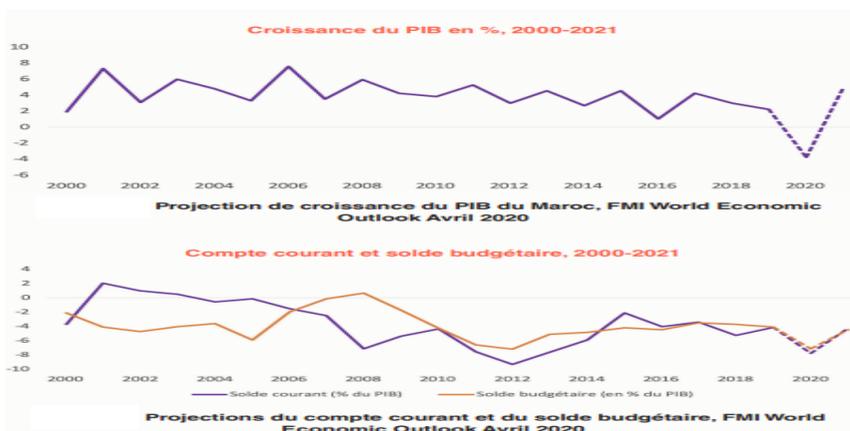
¹ www.hespress.com/economie, Finance Minister Unveils Scenarios for Morocco's Post-Corona Economy, Accessed April 27, 2020.

policy measures to strengthen the resilience of the national economy to the shocks caused by the current health crisis.

There is also a need to rethink public service and to stress the importance of the roles of the State, which should increase its economic potential and achieve development, with regard to the education, health and social security sectors, and create investments in infrastructure that affect the vast majority of citizens. Tax reforms should also be undertaken to develop the resources of the State in an equitable manner, which means "progressive taxation" as a genuine tax reform in which everyone contributes to the extent of available capacity.

Preserving the capacity of the Moroccan economy was certainly necessary to meet its needs for basic foodstuffs, food and energy, noting that "the tourism sector has come to a halt, exporting sectors are being affected and the expected decline in remittances from Moroccans living abroad and foreign direct investment".

At the end of this paragraph, there is no indication, through the table below, of the impact of this pandemic on the gross domestic product, which is clearly demonstrated by the following data in the curve:



Source: la stratégie du Maroc face au Covid-19, Policy paper¹

¹ _ la stratégie du Maroc face au Covid-19, Policy paper, op cit, p 16. www.policycenter.ma

Of course, the curve shows beyond any doubt that the Gross Domestic Product will experience a significant fall of up to minus 4%, which will inevitably affect the Moroccan economy and the volume of pressure and trade that generates hard currency, while the second curve shows the known budget balance 2 However, in percentage terms between 2000 and 2002, we can see today a clear and weak curve of the budget balance, which prefigures a strong economic shock that Morocco will experience in the coming days.

III. Corona and the new development model

The failure of the old development model¹ has led to the search for other inputs to achieve development in our country, and the royal institution has adopted this project on several occasions, advocating the need to formulate a new development model that evokes Moroccan privacy and places the citizen at the center of the development process, so that the royal establishment appeared for the first time in the Speech of October 17, 2017 on the occasion of the opening of the first parliamentary session of the first legislative year, during which the King called for the adoption of a new development model through an objective assessment of the current situation in order to adopt a model aimed at reducing spatial differences and achieving social justice, which is the same trend He who will know my throne of speech for the years 2018 and 2019.

At the opening of the first parliamentary session of the second legislative year on 12 October 2018², King Mohammed VI stated that "the Kingdom's development model has become incapable of meeting the needs of the Moroccan citizen". The King added in his speech that "Moroccans today need a balanced and equitable development that guarantees dignity for all and offers income and employment opportunities, especially for young people, and contributes to peace, stability and integration into professional,

1 - In this regard, Morocco's new development model is envisaged, with the contribution of the Economic, Social and Environmental Council, in 2019, http://www.ces.ma/Documents/PDF/NMD/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-a.pdf

2 - His Majesty King Mohammed VI on Friday delivered a speech before members of both Houses of Parliament on the occasion of the opening of the first session of the third legislative year of the 10th legislature.

family and social life to which every citizen aspires; and they also aspire to generalize health coverage and facilitate access for all. To good hospital services within the framework of human dignity. »

The notes sent concerning the draft development model did not define realistic and practical plans, objectives and means suitable for the implementation of a serious and real project that responds to the next stage, as this proved its failure to respond to the aspirations and demands of citizens, in particular that the draft development model did not reduce social differences and spatial imbalances and did not do justice. Social, in view of the widening circle of poverty, the decline of the middle class, the incompatibility of teaching and education programmes with the labour market and technical development, which have contributed to the unemployment of young people and university and institute graduates. His Majesty returned to renew the invitation, in his speech on the throne on 30 July 2019, to review and update the current development model, formulating a blueprint for a new development model commensurate with the aspirations and aspirations of Moroccans and achieving the economic and social take-off of our country.

The Special Commission on the development model maintains the deadline of the end of June for submitting its copy. And as much to say that the Coronavirus has chewed it up. Because as it attacks the weak organs of the human body, it has exposed the failures of our current model with real proof: indeed we are living an emergency exercise but in real time and with real consequences. The challenge is not only to come out unscathed but to prepare for the second wave of the virus: the economic and social consequences are still not excluded.

We are not new to digitization as it entered our societies in the late 1990s of the last century and flourished with the emergence of social networking sites in the early part of the second decade of the 21st century. Corona is experiencing the largest and most intense communications since

its inception, as if what we have been preparing for decades was its time¹. Statistics show that the percentage of use of electronic devices due to the corona virus in the world has increased, the percentage of use of smart phones has increased by 70% and laptops have increased by 40%².

That's what makes us solve the problem that has mobilized a major effort is that relating to distance education. The Ministry first made the right decision in time to avoid the spread of the pandemic. But it was confronted with a sad reality: in this third millennium and in the digital age, the overwhelming majority of public institutions are still operating on the blackboard and chalk! Yet over 20 years, many contracts have been awarded here and there to equip public schools, swallowing up billions and billions of DH for the results that we know. The minister was finally able to count on the mobilization of ministry officials and the mobilization of the teaching staff to build a model of distance learning so that the courses could continue at home. But parents still have to play the game and ensure the attendance of students.

Just as the new outbreak of Corona "Covid 19" swept away the barriers of time and space, so too have the calls for "distance education" - which accompanied the spread of the virus - swept away the barriers of space and time. The invasion of space made the absence of fixed spatial barriers an excuse to ascend to different worlds through spacious Internet networks³, and the chimpanzees' sweep had the tools to get rid of the routine of going back and forth and ousting others in search of the speed of access to space that may be narrower than spacious minds can tolerate.

¹ - Asmaa Hosni Malkawi, Crown and Sociology: Emerging Issues, The Corona Crisis and its Implications for Sociology, Political Science and International Relations, Ibn khaldon Center For Humanities and Social Sciences/Qaatr university, p 15: <http://www.qu.edu.qa/ar/research/IbnKhalidon>

² - <https://www.statista.com/statistics/1106607/device-usage-coronavirus-worldwide-by-country/>

³ - Ed Conway, Coronavirus can trigger a new industrial revolution, The Times, Thursday March 05 2020, 5.00pm GMT. <https://www.thetimes.co.uk/edition/comment/coronavirus-has-a-silver-lining-cz8wpc6xj>

Under the title "Educational disruption due to the new Corona virus and response to it", a UNESCO¹ report stated that "the spread of the virus has set a record for children and young people who have stopped going to school or university. As of 12 March, 61 countries in Africa, Asia, Europe and the East had announced or implemented school and university closures in Central and North America and South America, as 39 countries closed schools everywhere, affecting more than 421.4 million children and young people, and another 14 countries closed schools in some regions to prevent the virus from spreading or containing it. And while these countries are resorting to closing schools and universities across the country, education Vsadtrb more than 500 million children and other young people, according to the organization.

And it was also in 2005 that the GENIE Program² (Generalization of Information and Communication Technologies in Education in Morocco) was launched, which reflected the national will to integrate ICT in education. This, without forgetting the other training courses that had taken place in several AREFs of the Kingdom within the framework of pilot projects, set up in partnership with international organizations, and which aimed to prepare teachers to experiment with digital resources.

The speeches of His Majesty King Mohammed VI in Parliament on October 13, 2017 and October 12, 2018 will mark the history of Morocco as well as all other interventions that have brought a profound shift in our national trajectory. By calling for a reconsideration of our development model "to bring it into line with the developments that the country is

¹ - According to the UN agency's monitoring of 17 March (see map), 102 countries have closed schools throughout their territory, affecting more than 849.4 million children and young people. Eleven countries made localized closures.

² - The GENIE programme aims to train 230,000 people (teachers, inspectors, technicians, head teachers, etc.). Thus the strategy has advocated the cascade training approach to lead to this mass training. To develop this process, a mechanism for operating at different levels has been developed; at the central level, a team of "Master trainers" has been selected and trained in Rabat by experts. These Master trainers in turn trained regional trainers from the 16 Regional Academies of Education and Training (AREFs) of the Kingdom at a rate of 4 persons per AREF. These trainers are responsible for training, at the regional level, the staff of educational institutions (schools, colleges, high schools) 2 to 3 people per institution so that the latter will in turn train their colleagues. In each AREF, two rooms equipped with "multimedia rooms" in schools are made available to trainers to provide regional training.

undergoing," His Majesty the King has sparked a new dynamic in which all the driving forces of our country are engaged, which in itself is salutary and hopeful. This dynamic clearly shows that Moroccans are convinced that their country can achieve a high level of development if the conditions are right.

Indeed, Morocco has important assets on which it can draw to accelerate its development. These assets are linked first and foremost to its history, its geographical position, its African roots and its membership of major groups. Also, the wealth of its natural, human and intangible capital, especially its image capital and its international influence, as well as its ability to bring about major changes and to undertake processes of self-criticism and reconciliation with itself, are all considerable assets that the Kingdom has at its disposal.

Conclusion:

Thus, for a new Maghreb and a new development model, it is necessary to advance the most important sectors of education and health: the education sector, which today has become the pillar of the peoples, and that it has become necessary to think about reorganising it, taking care of it,

digitising it with the latest technologies, and reviewing the public school and education about After whose importance has become clear today through a scientific diagnosis of the deficiencies that have become clear and repeated year after year in order to qualify the education system to obtain a productive school that is open to the labour market.

What is certain is that the world after the Corona pandemic is not the world before it, and will see many transformations at the local and international levels. Therefore, I invite the Special Committee on the New Development Model to crystallize a development project that presents a real strategy for the future, that takes into account the requirements of internal and external variables, and goes beyond leaders and slogans. It appeals to the logic of efficiency and effectiveness, excludes the logic of customer service and loyalty, and is based on the logic of wisdom and insight.

COMMUNICATION EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

**Docteur LAID MASMOUDI
Université AIX-Marseille**

Introduction :

Dans un premier temps, il est primordial de définir le terme « La communication » est l'un des fondements centraux de la nature humaine, car aspirer à la communication « renvoie au fondement de l'expérience humaine »¹. Communiquer est « l'acte qui nous constitue »² et dans le fond, « s'exprimer, parler à autrui et partager avec lui, c'est ce qui définit l'être humain »³.

Le caractère inhérent de la communication humaine s'observe déjà depuis Aristote, lorsqu'il décrivait l'homme comme un « animal politique »⁴ qui déploie son humanité au cœur de la polis au contact de ses semblables.

Désormais, les sciences de la communication analysent et décrivent la multiplicité des communications humaines, qui se sont diversifiées et élaborées tant par leur volume que par leur complexité. La communication se perçoit alors comme outil de création et de transmissions collectives entre les membres d'une société constituée et comme mode de développement individuel et collectif.

Dans un deuxième temps il clarifier le mot de « crise », est issu du mot grec « krisis » qui signifie « décision, jugement ». Selon le contexte présent, une crise est assimilée à une période difficile et inattendue qui peut engendrer d'énormes pertes humaines et/ou financières. Nous pouvons citer également les définitions suivantes puisqu'elles correspondent à notre approche :

1. Selon F. Le Pont et al., « une crise, tout comme un accident, est une perturbation qui affecte physiquement un système dans son ensemble, menace aussi les objectifs prioritaires d'une organisation et défie les

¹ D. WOLTON, Penser la communication, éd. Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008, p. 36

² A. JACQUART, Petite philosophie à l'usage des -philosophes, éd. Calmann-Lévy, 1997, p. 7.

³ Ibidem

⁴ ARISTOTE, La Politique, éd. Vrin, coll. « Bibliothèque des Textes Philosophiques Poche », Paris, sept. 1995, I, 2.

comportements traditionnels et les valeurs partagées dans une organisation »¹.

2. D'après P. Mallet et P. Lions, « une situation de crise se caractérise par le dépassement d'un seuil de désorganisation des acteurs de la gestion de la crise »².

3. H. Boukachour et al. Définissent la crise comme étant une « situation limite caractérisée par une rupture organisationnelle ».³

4. « En concentrant son attention sur les manifestations visibles, C. Roux-Dufort définit une crise comme un accident, un évènement contingent et singulier qui fait irruption dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise et induit une perturbation, une tension et/ou du stress et finalement une rupture »⁴.

Wiener et Kahn,⁵ citent cinq dimensions génériques de la crise au niveau des conséquences sur les gestionnaires et l'organisation :

- La crise modifie les comportements et les relations entre gestionnaires ;
- La crise augmente les désaccords, tensions et les rivalités Entre gestionnaires ;
- La crise demande de réagir rapidement ;
- La crise ébranle les objectifs des gestionnaires ;

¹ Le Pont F., Flahaut A., Chau N.P., Guiget M., Valleron A-J. Modélisation mathématiques de diffusion de l'épidémie de SIDA. Revue de la littérature, retrovirus, vol. 2, p 107-122, 1989.

² Mallet P., Lions P. Le système d'information géographique du bassin des risques majeurs de l'estuaire de la seine SIGRIMAS. 2002.

³ Boukachour H., Cordon A., Durand S., Lesage F. Conception d'un système multi agents adaptatifs : application à la gestion de crise. 1998.

⁴ Roux-Dufort C. Gérer et décider en situation de crise. 2ème édition, Dunod, 2003, p. 243 S.G.D.N., 2000, Mémento de coopération civilo-militaire et de gestion de crise, p.91, 2000.

⁵ J. H. Kravitz and R. G. Peluso, Crisis Management Training: Preparing Managers for Mine Emergency Operations, Challenges and Opportunities: From Now to 2001. Howard F. Disbury, Jr (Editor), Bethesda, Maryland: The World Future Society, 1986.

-La crise induit un changement de l'environnement, du système et / ou du modèle des organisations.

La communication du risque englobe tous les types de communication servant à identifier, évaluer, apprécier et gérer les risques. La communication du risque est par conséquent étroitement liée à la gestion des risques. Dans les entreprises privées et les autorités publiques, la communication du risque peut comprendre la médiation transparente de la gestion des risques internes et fait alors partie des relations publiques. Mais la communication du risque est différente de la communication en temps de crise. La communication du risque comprend l'ensemble du processus de communication dans toutes les phases de la gestion des risques alors que la communication en temps de crise n'englobe que la communication pendant un événement extraordinaire et inattendu, à savoir le risque survenu. La communication en temps de crise vise à surmonter cet état extraordinaire et à rétablir l'état normal et essaie de minimiser les dommages irréversibles pour les institutions impliquées. Par contraste, la communication du risque essaie, par l'information, le dialogue ou une participation active, de permettre aux personnes concernées d'évaluer personnellement les risques respectifs en se basant sur les faits et d'augmenter ainsi l'aptitude des non-initiés à gérer les risques.

L'analyse de l'environnement de la crise permet d'identifier les publics spécifiquement concernés par la situation, leurs positions respectives ainsi que leurs interactions. La communication est sollicitée pour informer et rétablir la confiance tout en rassurant la population cible.

Lorsque survient la crise, il faut agir efficacement, décider rapidement, délivrer en temps réel une information ¹adaptée à chacun de ses publics, être

¹ Il n'existe aucune définition consensuelle de l'information, le trait le plus fédérateur procède de l'idée que l'information est circulaire, toutefois on peut proposer la définition suivante : « l'action consistant à porter à la connaissance d'un public certains faits ou opinions à l'aide de procédés visuels ou auditifs comportant des messages intelligibles pour ce public ; l'information est également le résultat de cette action sur ces destinataires », le conseil constitutionnel français s'est fait l'interprète de l'article 11, en consacrant la liberté de recevoir des idées et des opinions, partant, à la lumière de ce texte, il protège le récepteur, imposant « la préservation du caractère pluraliste des courants d'expressions socioculturels ».

la principale source d'information des faits auprès des médias : en un mot il faut communiquer efficacement. De nos jours et avec le développement des Sciences de l'Information et de la Communication, la diffusion de l'information emprunte les chemins les plus rapides tels que l'Internet ou les réseaux sociaux. Le public n'est plus un spectateur¹, mais un intervenant averti sur tous les détails d'une éventuelle crise. La communication de crise ne devient qu'un moyen parmi d'autres dans le processus du rétablissement de l'ordre. Le retour à la situation normale est donc l'affaire de la société de l'information. Ainsi, il est nécessaire de valoriser davantage la communication en impliquant dans le même stand une gouvernance équitable encadrée par un agir communicationnel basé sur un langage plus valide qui renvoie à la prétention à l'exactitude, à la justesse par rapport au contexte social et à ses normes, et enfin prétention à la sincérité. Procéder ainsi pourra-t-il estomper une crise dans un temps record et régler les conflits qui gênent le développement socio-économique d'une société ?

La mutation est profonde, car elle renvoie à une action publique capable de « collecter [et produire] des données en [masse] et à les exploiter pour offrir de nouveaux services [...] dans des conditions radicalement différentes, impliquant une coproduction avec les usagers »². Cet aspect reviendra dans un sens à réévaluer la place de l'utilisateur dans son rapport à son Administration, mais également de remettre en perspective l'intérêt général au regard de ces nouvelles activités administratives.

Accablement, la crise sanitaire³ qui secoue le monde entier, et les états sont dans l'obligation de relever un nouveau défi, pas seulement sanitaire, mais aussi la capacité de gérer avec habileté les conséquences d'une crise, communicationnel, social, économique

¹ La charte de Munich qui s'ouvre sur la proclamation suivante « le droit à l'information, à la libre expression et à la libre critique, ainsi, qu'à la diversité des opinions est une liberté fondamentale de tout être humain »

² Y. ALGAN, M. BACACHE-BEAUVALLET & A. PERROT, « Administration numérique », Notes du conseil d'analyse économique, vol. 34, 2016, no 7, pp. 1-12.

³ La pandémie³ COVID-19 qui est une maladie causée par le nouveau virus SARS-COV-2 et se caractérise par une forte transmissibilité.

Devant cette crise sanitaire, notre pays a pris une batterie d'action, outre la fermeture immédiate des frontières et des établissements d'enseignement et de formation et la mobilisation de tout le potentiel d'accueil de ses structures hospitalières et sanitaires, il a instauré une radicale et emblématique opération de confinement de la population et décrété l'état d'urgence sanitaire¹ pour en faire respecter les règles avec l'appui d'une campagne intense de communication en faveur des pratiques de distanciation physique, de gestes barrières et d'autres dispositions individuelles ou collectives d'autoprotection.

L'exceptionnelle mobilisation des ressources financières, d'origine budgétaire et citoyenne, mise au service de cette promptitude à réagir au plan sanitaire, a contribué à une large implication de la population dans une salubre union nationale face à une pandémie dont la propagation aurait, à défaut, coûté à la collectivité nationale les insupportables affres d'un scénario "catastrophe" apparenté à celui de "l'immunisation collective" avec plusieurs millions de personnes infectées et plusieurs centaines de milliers de morts.

La problématique principale suivante a donc émergé : comment les pouvoirs publics ont géré cette crise au niveau communicationnel ? Pour y répondre, une première section est consacrée à l'aspect communicationnel de la gestion de cette crise sanitaire. Cette partie introductive revient sur l'ensemble des notions gravitant autour de la communication en temps de crise et l'importance des médias (section 2).

Section 1 : Maitriser l'aspect communicationnel :

La communication de crise est bien plus qu'une information des autorités pour expliquer la situation d'urgence, son évolution, les actions qu'elles entreprennent, ou encore les recommandations faites à la population.

¹ Décret-loi 31-13 n° 2-20-292 du 23 mars 2020 édictant des dispositions spéciales à l'état d'urgence sanitaire et les modalités de son annonce (publié au BO n° 6867 bis du 24 mars 2020).
Décret-loi n° 2-20-30. 330 en date du 18 avril 2020 portant prolongation de l'état d'urgence.

En effet, la gestion d'une situation de crise n'est bien évidemment efficace que lorsqu'une collaboration et une coordination entre toutes les autorités et services d'urgence existent. Cependant, dans ce schéma classiquement suivi par les autorités, il manque un acteur principal : le citoyen. Premier acteur de la sécurité, c'est en agissant au mieux dans les premiers instants d'une situation d'urgence que le citoyen pourra contribuer à éviter ou diminuer grandement les conséquences néfastes d'un accident de train, d'une pandémie, d'un attentat terroriste ou d'un tremblement de terre. Les réflexes qu'adopteront les citoyens sauveront de nombreuses vies. Dans cette optique, l'information quant à la situation d'urgence et à son évolution devient bien plus qu'une communication gouvernementale : elle devient une source vitale pour le citoyen !

1.1 Une information cohérente:

La communication en début d'une crise détermine la crédibilité de tout ce qui suit. Retarder la communication peut entraîner des fuites (si les faits ne sont pas déjà connus) et peut entraîner une perte de confiance et de crédibilité (dissimulation, lenteur). Il est plus facile de vérifier l'exactitude des informations si celles-ci sont rapidement fournies. En communiquant de manière appropriée, la durée de la gestion de crise peut être réduite, surtout dans la première phase où beaucoup d'incertitudes subsistent. La gestion de la crise doit comprendre toutes les facettes de la situation (aide aux victimes, problématique de la circulation, etc.). Les autorités doivent également tenir compte de la cohérence et de l'exhaustivité du message au niveau de l'information. À cet effet, il faut arriver à un équilibre entre la volonté de ne pas présenter des informations dépassées et la nécessité d'être correct. Essayez donc de présenter la situation de manière réaliste sans pour autant donner tous les détails. Mais osez également dire que vous ne savez pas certaines choses et que les autorités font tout ce qu'elles peuvent pour agir correctement.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de sensibilisation du grand public aux mesures à prendre pour éviter la propagation du coronavirus, le ministère de la santé à instaurer des numéros

verts reçu par des téléconseillers, médecins de les appels portent principalement sur des demandes d'informations sur les symptômes ressentis et leurs concordance avec ceux du COVID-19 .

1.2 .Des informations spécifiques pour certains groupes-cibles :

Lors d'une situation d'urgence, l'information généralement diffusée par les autorités se limite à une information générale, considérant les destinataires comme un «tout» homogène. Outre des recommandations générales, certaines professions ou certains groupes très spécifiques au sein de la population ont bien souvent besoin de messages plus précis afin d'adopter tel ou tel comportement, de mener des actions spécifiques,... Ces destinataires particuliers ou « groupes-cibles » méritent une approche de communication de crise propre, respectant la stratégie générale (les messages-clés, les actions menées, les structures mises en place...) mais adaptée à leurs spécificités.

Si «la population» au sens large peut être considérée comme un groupe-cible des autorités, certaines précisions doivent être apportées. La population est en effet un groupe hétérogène, composé d'habitants (aux âges, origines, caractéristiques divers) mais également de visiteurs et de touristes par exemple. Cette diversité doit être prise en compte par les communicateurs de crise. En outre, des groupes intermédiaires peuvent également être identifiés, tels que les dirigeants d'entreprise ou les directeurs d'école. En cas de situation d'urgence, une direction d'entreprise peut apporter une importante contribution en obtenant de ses employés le comportement requis (rester à l'intérieur par exemple). Il est dès lors utile de les impliquer au préalable dans le travail préparatoire et préventif. La diffusion de messages via ces groupes intermédiaires facilite effectivement l'accessibilité aux grands groupes de la population. Les dirigeants bénéficient d'une certaine autorité auprès de ce groupe et, compte tenu de leur statut social, le transfert d'information bénéficie d'une valeur ajoutée. Ils peuvent ainsi renforcer le message et optimiser sa portée. Au préalable, il est primordial pour une autorité d'identifier clairement ses groupes-cibles. Cependant, en fonction de la situation d'urgence, les groupes à différencier

sont variables ! Il est dès lors impossible d'énumérer ci-dessous tous les groupes-cibles dont il faut tenir compte.

1-3. Adapter le discours à la temporalité de la situation :

L'émergence d'une crise s'accompagne d'une charge émotionnelle et d'une temporalité qu'il est nécessaire de respecter pour être en phase avec les attentes de l'opinion. La communication de crise doit être le prolongement de la gestion de crise pour permettre d'asseoir et de diffuser les différentes mesures mises en œuvre pour gérer la crise. La communication sur le risque se positionne dans un contexte différent. Le message peut être moins direct au sein du discours.¹

Bien des travaux ont mis en évidence que les pratiques relevant de la communication reposent en partie sur le repérage, la veille, l'intégration et, ce faisant, régulation des contre-discours circulant dans la sphère publique et médiatique ou au sein d'arènes diversifiées. Des pratiques aussi anciennes et aussi routinières que les revues de presse et les analyses médias, souvent conduites dans les services administratifs ministériels ou par des prestataires de services extérieurs pour le cabinet et les conseillers du ministre, sont significatives du projet des équipes politiques de repérer la perception de l'action politique et de son responsable, ainsi que de positionner son discours de manière stratégique dans les médias, notamment par la prise en considération des pratiques et des règles journalistiques. Cette définition du « travail politique orienté par et pour les médias » repose sur les interdépendances entre acteurs politiques, journalistes et spécialistes de la communication et de l'opinion, ainsi que sur la transformation des activités d'acteurs politiques et administratifs n'étant pas spécialistes de la communication et n'ayant pas vocation à le devenir².

Section 2 : Les Médias et la bonne gestion de la crise sanitaire :

¹ Par Hassan CHOUAOUTA, « Feuille de route pour le dé confinement, Quelques pistes de réflexion », Rabat, le Mai 2020.

² Caroline Ollivier-Yaniv, la communication publique sanitaire à l'épreuve des, C.N.R.S. Editions | « Hermès, La Revue » 2015/3 n° 73 | pages 69 à 80

Les médias cherchent d'abord celui qui gère la situation et celui qui est responsable; que s'est-il passé, quelles sont les conséquences et que fait-on; où est-ce arrivé ; quand est-ce arrivé, comment cela a-t-il pu arriver ou pourquoi cette mesure est-elle importante et comment résout-on la crise ?

Outre les informations sur les faits, les médias se concentreront de manière plus ou moins importante sur les émotions. Les témoignages des personnes directement impliquées sont primordiaux. Cette approche gagne de l'importance et par conséquent les témoignages seront accentués. De plus, on constate également une augmentation des formes de « journalisme civil ».¹

On constate une différence au niveau de l'approche en fonction du «genre» de presse, par ex. régionale ou nationale, audiovisuelle ou écrite. Ceci définit leur point de vue (et donc la valeur informative) mais également leur méthode. Les hebdomadaires peuvent ainsi prendre plus de distance ; la radio peut réaliser rapidement des informations avec des moyens simples et la TV veut évidemment des images parlantes. Il est bon d'en tenir compte, ainsi que de leurs délais. En effet, il ne sert à rien d'arriver après le journal avec des nouveaux éléments car ceux-ci ne seront pas directement traités (en laissant les émissions spéciales d'informations de côté). Les informations qui arrivent après le deadline, ne sont plus des nouvelles. Les rédactions sont assiégées d'informations. Les journalistes doivent donc quotidiennement faire des choix. Il est dès lors important de veiller à ce que votre message ne passe pas inaperçu, attire l'attention. En choisissant, les journalistes tiennent évidemment compte de leur public cible (que veulent savoir leurs lecteurs ou auditeurs?).

Dans une étude prospective,² le paysage médiatique marocain sera en grande partie basé sur une communication virtuelle.³ Ce qui confirme la

¹ Durant la période de confinement La presse écrite marocaine a continué la publication des journaux quotidiens via les différents plateformes électroniques et réseaux sociaux.

² HCP (Maroc 2030), voir le site officielle www.hcp.ma

³ Royaume du Maroc, Haut-Commissariat Au Plan, Prospective Maroc 2030, les perceptions de l'avenir, enquête auprès des journalistes, P5.

tendance actuelle du champ médiatique à l'échelle mondiale.¹ En effet les supports médiatiques électroniques présentent plusieurs atouts comparatifs à la fois. Ils permettant aux journalistes d'être aussi bien réactifs que flexibles tout en couvrant le plus grand nombre possible de lecteurs. Cette forme doit sinon dominer comme unique support informationnel du moins s'imposer comme la plus importante, comme l'illustre le tableau ci-dessus :

Projections de l'avenir professionnel selon la nature du support médiatique

Support médiatique	Fréquence	Pourcentage
Papier	119	29,6
Électronique	217	54,0
Radio	45	11,2
Télévision	71	17,7
Autres	51	12,7

Source HCP

De même il faut tenir également compte de l'éventuelle perception des messages ou des mesures prises : expliquer le pourquoi de la situation rend cette dernière plus acceptable et améliore le modèle de réaction souhaité de la population. Mais une explication rationnelle des risques réels ne fait pas disparaître par définition les sentiments d'insécurité. Les sentiments d'insécurité sont ressentis par le citoyen comme une véritable insécurité. Les mesures de crise (et donc l'information à ce sujet) doivent être cohérentes dans le temps. Des informations contradictoires ne font d'ailleurs qu'accroître l'insatisfaction. En diffusant l'information de manière large entre les partenaires il est souvent possible de rectifier le tir. Les erreurs les plus fréquentes surviennent au tout début de la communication : si on commence trop vite à communiquer, il est possible qu'on fasse des

¹ Si les réseaux sociaux ont brisé le quasi-monopole des médias sur l'information, la presse reste centrale : pour s'informer sur le virus, la moitié des Américains continuent de faire confiance aux médias traditionnels (sondage réalisé par l'Institut Ipsos à la mi-mars, le média Aios), consulté sur le site www.lefigaro.fr publié le 28/03/2020. Consulté le 14 mai 2020.

déclarations sans avoir suffisamment évalué la situation; si on commence trop tard, on pourrait avoir raté le coche... Pour instaurer la confiance et la crédibilité, il est important de diffuser régulièrement soi-même des informations. Vous évitez ainsi d’être poussé dans une position de défense lorsque les médias arrivent avec des informations provenant d’autres sources. En raison de la rapidité de l’information et des nombreux contacts des médias, on constate que les déclarations officielles évoluent vers la confirmation ou la négation d’information. La poursuite de la communication pendant la durée de la crise (et après) est un élément important pour créer un lien avec le public. Cette “occupation du terrain” permet au communicateur de répéter et ancrer le message. Cette communication doit être maintenue même si dans certaines phases de la crise, ceci pourrait donner une certaine impression d’inutilité ou que l’offre ne réponde à aucune demande. Ceci signifie qu’il faut parfois également communiquer en dehors des heures de travail ou qu’il faut organiser une permanence.

1.1 Lutter contre la désinformation :

Ce nouveau contexte augmente la pression sur les entreprises, les institutions : il renforce l'accès à l'information, les exigences de réactivité et modifie les modalités transactionnelles. Dans le même temps, la crise est probablement l'avenir de la communication. C'est ce que considèrent de plus en plus de professionnels de la communication dont le rapport au temps et le travail en mode crise constituent les principales évolutions d'un métier de plus en plus stratégique.

Toutefois, on a constaté un volume sans précédent de désinformation autour du coronavirus, d’abord une explosion des contenus racistes et anti-immigrants liés au coronavirus. On le voit très clairement à l’échelle globale dans l’analyse des discours diffusé sur internet. C’est le cas par exemple aux Etats unies, en Italie, en France mais aussi en inde. Ceci est du probablement au fait que qu’on ne maîtrise pas le virus, on le comprend pas complètement.

En effet, dans de nombreux pays, la désinformation qui déferle sur les canaux numériques entrave la réponse de la santé publique et cause de l'agitation sociale. « Il y a des efforts inquiétants pour exploiter la crise pour faire avancer le nationalisme ou cibler les groupes minoritaires. Cette situation pourrait s'aggraver à mesure que la pression sur les sociétés augmente et que les conséquences économiques et sociales se manifestent ». La crise du coronavirus au Maroc, au-delà de son impact sanitaire et économique, a mis la lumière sur un autre fléau : la propagation de rumeurs et de fausses informations créant au sein de la population un sentiment de panique et induisant en erreur l'opinion publique exposée à une « infobésité » exponentielle.

On décèle plusieurs « modèles » de désinformations sur le sujet :

-le premier tend à exagérer la situation épidémique et sécuritaire, ces informations prétendent que les cas de contaminations sont en réalité bien plus nombreux et graves que les chiffres officiels. D'autres supports annoncent de fausses informations sur les procédures sécuritaires et institutionnelles en cours. Elles créent, par conséquent, un sentiment de panique chez les citoyens.

- le deuxième type de désinformation vise à minimiser la gravité de la pandémie, en invoquant des recettes sans aucun fondement scientifique ou médicale mettant en danger la santé du citoyen.

L'affaire de « mi- Naima », condamnée pour un an de prison ferme le 17 avril 2020 par le tribunal de première instance de Fès, pour avoir nié l'existence de cette maladie (COVID-19) et refuser le confinement exigé par les autorités publiques.

En prenant en compte l'utilisation croissante d'internet au Maroc : 73% des Marocains utilisent les réseaux sociaux : Whasp est le plus utilisé (65%), suivi de Facebook (53%)- l'éducation de plusieurs acteurs de la société, doivent être au cœur d'une stratégie de lutte contre les désinformations sur le long terme. Cette mesure comprend des dimensions à la fois réceptives et productives, englobant l'analyse critique, en particulier en relation avec les

médias de masse et numériques, en favorisant le recoupement de l'information, de contextualisation et de crédibilité des sources.

Pour encadrer ce savoir, il serait avantageux de mettre en place un observatoire des fausses informations permettant non seulement de les corriger mais aussi de connaître l'origine et les motivations de leurs auteurs. Cette structure pourrait encadrer la mise en place de programmes de sensibilisation à destination des encadrants de l'éducation nationale, des journalistes, des fonctionnaires et des entreprises privées.

Bien que la désinformation « les fake news »¹ continuent de circuler fortement sur les réseaux sociaux, de plus en plus de lecteurs font aujourd'hui confiance aux supports professionnels pour s'informer de manière crédible et s'abstiennent de relayer les vidéos, textes et photos non vérifiés qui ont fleuri ces derniers temps. Cette mobilisation des médias a été rendue possible par une mobilisation exceptionnelle des journalistes, sur tous les fronts. Dans des conditions souvent difficiles dues aux contraintes imposées par l'épidémie, ils sont des milliers, soutenus par les équipes de leurs supports, à rechercher l'information, la vérifier, l'analyser, l'expliquer, la relayer... Bref, à faire tout simplement leur travail de journalistes professionnels.²

En effet, Selon le rapport du HCP, ³ 34% des ménages marocains se sont confinés avant même l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, 54% ont commencé le confinement depuis l'adoption de l'état d'urgence sanitaire, et 11% depuis la promulgation du décret-loi relatif à la déclaration de l'état d'urgence. Près de huit ménages sur dix (79%) ont respecté entièrement les règles du confinement, 83% en milieu urbain et 69% en milieu rural, et 21% partiellement, 17% en milieu urbain et 29% en milieu rural.

¹ Voir l'article sur ce sujet le journal le monde « Coronavirus : la pandémie, arme de désinformation massive contre l'Europe », publié le 3 avril 2020.

² Khalid Elhariry, " Les médias, une arme anti-Covid-19*", Revue TELQUEL, N° 897 du 20 AU 26 Mars 2020

³ Note de synthèse des principaux résultats, enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages. Réalisé, du 14 au 23 avril 2020, consulté sur le site officiel du HCP : www.hcp.ma .

De même selon, la même source, 83% des ménages, 86% en milieu urbain et 76% milieu rural, sont au courant des différents numéros verts mis à la disposition de la population par les autorités sanitaires en cas de suspicion de symptômes de la pandémie. Cette proportion est moins élevée parmi les ménages dirigés par une femme, soit 72% contre 85% pour les chefs du sexe masculin, et parmi ceux n'ayant aucun niveau d'instruction, soit 75 % contre 94 % pour ceux ayant un niveau supérieur. Les ménages individuels sont les moins informés de ces numéros verts (66%).

Pour suivre les informations sur l'évolution de pandémie COVID-19 dans notre pays, la majorité des chefs de ménages marocains recourt principalement à la radio et à la télévision nationale, avec une part de 87%. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (93%) qu'en milieu urbain (84%).

Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) viennent très loin derrière avec une part de 6%. Cette source d'information est utilisée en milieu urbain (8%) plus qu'en milieu rural (2%) et parmi les chefs de ménages ayant le niveau d'enseignant supérieur, avec 18%, contre 3 % parmi ceux n'ayant aucun niveau.

2.1 . Internet :

Internet, surtout à partir des années 1990, a connecté la planète entière, la transformant peu à peu en village. Sans elle, pas de globalisation, mondialisation, libre échange, visioconférence, télétravail, etc.

Pour autant, le numérique semble « amoindrir l'effectivité des interventions de l'État [par] le décalage entre la vitesse d'évolution de l'univers numérique et le temps des processus institutionnels et juridictionnels »¹. En ce sens, le constat « de la vitesse des mutations des usages des internautes »² semble consacrer le retard du droit sur la réalité numérique et révèle le « décalage entre la vitesse d'évolution de l'univers numérique et le temps

¹ Conseil d'Etat, « Le numérique et les droits fondamentaux »

² B. BARRAUD, « Internet et le temps du droit », RLDI, no 123, fév. 2016, p. 39.

des processus institutionnels », ¹ou encore le « décalage entre le rythme des innovations dont le numérique est porteur (réseaux sociaux, Internet mobile, audiovisuel sur Internet, géolocalisation, reconnaissance faciale, données massives, objets connectés, intelligence artificielle, etc.) et le temps d'adaptation des régimes juridiques » ²

Le numérique n'est « pas une duplication du monde réel » comme le ferait une dimension parallèle, coupée de l'espace naturel.

Bien au contraire, le numérique apparaît comme un « espace nouveau de sociabilité humaine » ³, compris comme un nouveau prolongement de la capacité des hommes à interagir socialement. Le numérique n'est qu'un catalyseur de ce que l'homme a toujours fait : communiquer. Il ne fait donc que reproduire son comportement social, qu'au travers d'une technologie qui n'a de sophistiquée que son organisation matérielle. Il ne faut donc pas perdre de vue que réguler le numérique reste avant tout la nécessité de réguler des comportements humains et non d'infléchir la technologie et l'évolution technologique.

D'après Karim BouKhari ⁴ « le Coronavirus est l'événement le plus important, à l'échelle planétaire, depuis la découverte du formidable outil Internet. Même s'il est trop tôt pour en mesurer les retombées. Parce que, déjà, on voit se dessiner des contours nouveaux, qui ne manqueront pas d'affecter l'humanité.

En effet, Il n'y a pas eu une seule activité, un seul domaine, qui ait pu échapper au contrôle et à l'influence de l'Internet. Mais Internet n'a pas seulement changé le monde. Elle l'a bouleversé. Philosophiquement, elle a pu relier les individus les uns aux autres à travers tout le globe. Court-circuitant au passage les institutions, et même les Etats. Créant aussi des sortes de communautés transversales, et non plus verticales, où des hommes

¹ Conseil d'Etat, Le numérique et les droits fondamentaux, op. cit, p. 144

² Ibidem, p. 16

³ B. BARRAUD, 'repenser la pyramide des normes à l'ère des réseaux – Pour une conception pragmatique du droit, éd. L'Harmattan, coll. « logiques juridiques », Paris, février, 2012.

⁴Karim BouKhari, « la peste des temps moderne », revue ZAMANE, avril 2020

de nationalités différentes se regroupent autour d'intérêts communs, défiant les différences et les distances terrestres, et culturelles, qui les séparent. Ce «miracle» de l'Internet a renforcé la place de l'individu. Il lui a offert une sorte d'indépendance ou d'autosuffisance. Sans oublier que la cyber-vigilance a formé une armée de «militants» et d'indignés, qui constituent désormais un pouvoir concurrençant à celui de la presse traditionnelle, des syndicats, ou de l'opposition politique classique. Mais Internet a eu d'autres retombées plus contestables. » «

Facebook compte actuellement 1,71 milliard d'utilisateurs actifs (31 millions en France), You Tube et WhatsApp en ont 1 milliard (respectivement 24 et 5,6 millions en France) et Twitter 313 millions (12,8 millions en France). La création et le développement de ces réseaux sociaux sont récents et leur nombre d'utilisateurs montre leur importance dans le processus de gestion de crise. En effet, le principal intérêt des réseaux sociaux, qui est capital, est une diffusion rapide et efficace à un très grand nombre. Ces réseaux permettent également de suivre la circulation de l'information au sein de la population, d'étudier sa réaction, d'identifier des éléments pertinents concernant la situation. Quels sont les acteurs de la gestion de crise et leurs moyens de réponse ? Cependant, les réseaux sociaux ne touchent pas l'ensemble de la population puisque seulement 31% de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux.¹

¹Philippe Limousin, « Contribution à la scénarisation pédagogique d'exercices de crise »

Conclusions :

La communication peut s'avérer un levier permettant de mieux accompagner les phénomènes de crise et d'en accélérer la sortie. Aussi, le développement d'une communication appropriée sur les risques auprès des consommateurs en situation de crise passe-t-il avant toute chose par l'analyse du processus de crise. La situation de crise doit être pensée comme faisant partie d'un processus dynamique et continu prenant naissance au sein des institutions, mis en éveil par un événement révélateur, majeur ou mineur, amplifié par la présence d'un contexte particulier et/ou de facteurs humains (dimensions de la peur, du stress, des victimes) ou managériaux qui vont aider ou desservir la gestion de cette situation. La capacité des institutions à se préparer et à réagir à une situation de crise est essentielle. Il n'y a pas de situation de crise où la dimension de communication ne soit présente. La présence des médias est forte et amplifiée par le développement récent des réseaux sociaux numériques. La gestion d'une situation de crise doit passer par une réflexion sur la façon de transmettre les messages, de sorte à ce que l'ensemble de la société comprenne la situation. La crise s'appuie sur une période d'incubation précédant un événement révélateur. Signaux avertisseurs, vulnérabilités organisationnelles et comportements humains peuvent être identifiés pour anticiper au mieux la situation de crise. L'événement révélateur entraîne une crise plus ou moins importante, constituée de plusieurs phases. Au cours de la phase aiguë de la crise s'organisent la réponse à la situation de crise et la mise en place de mesures de gestion souvent complexes. Une fois cette phase apaisée, la sortie de crise doit être pensée et les dispositifs spécifiques mis en place doivent être levés, tout en restant vigilant au risque de rechute par le biais d'événements perturbateurs. Dès la sortie de crise, un retour d'expérience doit être pensé. Il s'agit d'établir une vision lucide des différents événements, de la chronologie, des réponses apportées, de ce qui a fonctionné et ce qui a constitué des points de fragilité dans la capacité de réponse. Ce retour d'expérience doit être formalisé au sein d'un document clair, simple et partagé par l'ensemble des acteurs de la situation de crise, pour permettre d'établir le

Constat de la situation de crise et d'élaborer un plan d'action. Celui-ci devra aboutir à des réajustements afin de renforcer les institutions ayant fait face à la situation de crise, de sorte à les doter d'une capacité de réponse plus efficace et d'une résilience supérieure.

L'impact de la pandémie de Coronavirus sur les engagements contractuels.

Mounir ARBAOUI

Enseignant chercheur

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d' El Jadida

et membre du laboratoire LAREJPOS.

mounir8005@hotmail.com

Le coronavirus, parti de Chine fin 2019, n'en finit pas de se propager dans le monde, les pays sont confrontés à une incertitude extraordinaire sur l'ampleur et la durée de cette crise qui est loin d'être endiguée. Et vu la dangerosité du virus et son caractère contagieux, le droit suprême dont dispose l'homme, qui est le droit à la vie, s'est trouvé menacé. Par voie de conséquence, et suite aux recommandations de l'OMS, presque tous les pays, y compris le Maroc, ont pris des mesures drastiques pour baisser la vitesse de propagation de ce virus.

Les épidémies et les risques engendrés par elles ont soulevé depuis des années de vrais problèmes juridiques en relation avec la sécurité sanitaire. En effet, de nombreuses problématiques inhérentes à l'inexécution des engagements contractuels ont vu le jour depuis l'apparition de l'épidémie SRAS en 2003, du virus (H1N1) en 2009 et de l'EBOLA en 2014¹.

En tant qu'événement purement matériel, les épidémies ont des effets négatifs évidents qui peuvent avoir un impact sur les rapports juridiques en général et sur les relations contractuelles en particulier lorsque ces dernières sont rompues en raison d'une récession qui affecte certains secteurs

¹ *Inquiet des risques que représentait l'épidémie de fièvre Ebola en Afrique de l'Ouest, le Maroc a renoncé à l'organisation de la phase finale de la Coupe africaine des Nations avec toutes les conséquences juridiques engendrées sur les contrats de sponsoring et de publicité.*

d'investissement, ce qui rend impossible ou du moins difficile de mettre en œuvre certaines des obligations et de retarder, ainsi, leur mise en œuvre¹.

Depuis la propagation du coronavirus, de nombreuses mesures sans précédent, sont prises afin d'enrayer cette pandémie. Par conséquent, des milliers de sociétés se sont trouvées dans des situations économique et juridique inédites. Ainsi, un bon nombre de ces entreprises opérant dans les différents secteurs (l'industrie automobile, voyage, transport aérien ...etc) se sont trouvées confrontées à l'incapacité de respecter leurs engagements contractuels. Elles se sont appuyées sur la force majeure pour se soustraire à leurs obligations contractuelles envers leurs contractants et d'éviter des indemnités de retard ou d'inexécution des contrats.

Le contrat est un instrument fondamental pour l'organisation de la vie sociale et économique, ce qui explique l'importance accordée par le législateur au droit des contrats comme étant un mécanisme juridique incontournable susceptible de produire des obligations contractuelles aussi bien entre les individus qu'entre les Etats. Ainsi, la portée des obligations passe d'une dimension nationale à une dimension internationale².

La question qui mérite d'être posée est celle de savoir si les bouleversements économiques tributaires à la pandémie de Covid19, peuvent-ils relever du régime de la force majeure ? représentent-ils réellement un cas imprévisible?

Pour répondre à cette question nous allons projeter la lumière dans un premier temps sur les soubassements juridiques et conditions de mise en œuvre de la force majeure (**paragraphe 1**) et ce avant de se pencher sur l'étude des aspects juridiques de l'impact du Covid-19 sur les relations contractuelles (**paragraphe 2**).

¹ KHADRAOUI Mohamed, " Répercussions juridiques du coronavirus sur les obligations contractuelles", *Droit-Chronique*, 12 mars 2020 (en ligne). Consulté le 05/05/2020.

² خميس صالح ناصر عبد الله المنصوري - نظرية الظروف الطارئة و أثرها في التوازن الإقتصادي للعقد. أطروحة دكتوراه، 2 أكتوبر 2017، جامعة الإمارات العربية المتحدة، الصفحة 1.

Paragraphe 1: Soubassements juridiques et conditions de mise en œuvre de la force majeure.

En cette période de crise sanitaire et de confinement, une question essentielle se pose : Comment se manifeste la responsabilité liée à l'inexécution des obligations contractuelles? Ce sujet n'est pas nouveau et se pose dans le cadre de bon nombre de contrats. Cette notion de force majeure est actuellement mise en exergue par le Coronavirus du fait de très fort ralentissement voire même de la paralysie des activités économiques dans presque tous les secteurs confondus¹. Donc, quel est le fondement juridique de la force majeure? (A) et quelles sont les conditions requises pour son application? (B)

A) Le fondement juridique du concept de la force majeure.

Afin d'assimiler la notion de la force majeure et ses bases juridiques, il serait judicieux de braquer la lumière sur la force obligatoire du contrat.

1) La force obligatoire du contrat.

L'article du DOC dispose que "*Les obligations contractuelles valablement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites, et ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou dans les cas prévus par la loi*".

Il en ressort que les conventions tiennent lieu de loi à ceux qui les ont effectuées, mais le contrat tient lieu de loi non seulement à l'égard des parties, mais aussi du juge et du législateur bien que l'article ne parle que des parties contractantes. En cas de litige, le tribunal et les juges se contentent d'expliquer le contenu du contrat sur la base de son objet et ils ne peuvent l'annuler que s'il porte atteinte aux tiers². Donc, le contrat est assimilé à une

¹ GUILLIER Sabrina, " Le covid-19 : Quel impact sur vos contrats?", Le village de la justice, samedi 18 avril 2020, consulté le 05 mai 2020.p. 1.

² Arrêt de cour de cassation 1683, le 04/ 11/ 2009, Chambre commerciale, dossier n° 1221/3/2/2008.

véritable loi à laquelle les parties ne peuvent pas déroger. La modification ou la résolution ne peuvent avoir lieu que par le consentement des parties.

En effet, le principe est que le contrat, en tant qu' instrument de prévision, de sécurité juridique et de sécurité économique, une fois formé par un accord de volonté, il ne peut être modifié que par un nouvel accord de volonté.

Le contrat puise sa force obligatoire de plusieurs considérations d'ordre moral dans la mesure où tout homme est tenu par sa conscience de respecter ses engagements.

C'est une question de conscience et d'honneur, une vertu se trouvant presque dans toutes les civilisations. De même, il y a des considérations d'ordre religieux qui ramènent les gens à respecter leurs engagements en ce sens que le saint coran édicte dans la sourate Almaida " المائدة " que " يا أيها الذين آمنوا أوفوا " ¹ " بالعقود ". On voit que ce verset a été prévu avec une formule impérative qui exige son application. Quant aux considérations sociales et économiques, elles consistent en la recherche de la sécurité contractuelle et la stabilité des transactions.

Le contrat s'impose aux parties contractantes, les parties qui ont manifesté la volonté de contracter librement sont tenues de respecter scrupuleusement les obligations insérées dans ce contrat. Faute de quoi le cocontractant lésé aurait le droit de demander une exécution forcée du contrat voire même engager une action en responsabilité contractuelle ou demander la résolution du lien contractuel.

Le contrat ne peut être révoqué que d'un commun accord et ce conformément au principe du parallélisme des formes. Car si le *mutus consensus* suffit à former le contrat, à l'inverse le *mutus dissensus* suffit pour délier les parties de leurs engagements. La liberté contractuelle signifie que les

1

"الدكتور علي السرطاوي " أثر جائحة كورونا على العقود بمختلف أنواعها" ندوة البركة الأربعون للإقتصاد الإسلامي.

parties peuvent librement résilier l'opération, la suspendre ou la modifier mais à condition que cela soit en concertation (ensemble).

Toutefois, il y a des exceptions à ce principe, c'est le cas où il y a insertion dans le contrat d'une résiliation unilatérale¹ quand il y a un manquement grave aux obligations. De même, en cas d'urgence ou de la survenance d'un incident imprévu ayant chamboulé et bouleversé le contrat, l'une des parties peut demander la révision du contrat ou sa résolution. Dans ce cadre, le législateur a prévu le cas de force majeure et de cas fortuit comme étant un assouplissement au principe de la force obligatoire du contrat.

2) Conceptualisation juridique de la force majeure et sa relation avec le covid-19.

Appliquée de manière exceptionnelle dans les contrats en temps normal, la force majeure s'est aujourd'hui transformée en casse-tête pour tous les juristes. Quel est alors le soubassement juridique de cette théorie?

L'article 268 du DOC dispose que:

" Il n'y a lieu à aucuns dommages-intérêts, lorsque le débiteur justifie que l'exécution ou le retard proviennent d'une cause qui ne peut lui être imputée, telle que la force majeure, le cas fortuit ou la demeure du créancier".

L'article 269 du DOC dispose que:

"La force majeure est tout fait que l'homme ne peut prévenir, tel que les phénomènes naturels (inondations, sécheresses, orages, incendies, sauterelles), l'invasion ennemie, le fait du prince, et qui rend impossible l'exécution de l'obligation.

N'est point considérée comme force majeure la cause qu'il était possible d'éviter, si le débiteur ne justifie qu'il a déployé toute diligence pour s'en prémunir.

¹ Par exemple: le contrat au bail: insertion d'une clause résolutoire qui permet à une partie de rompre le contrat quand il y a une inexécution par l'autre de ses obligations contractuelles.

N'est pas également considérée comme force majeure la cause qui a été occasionnée par une faute précédente du débiteur".

Conformément à l'article 180 des principes généraux du droit civil chinois et aux articles 94 et 117 à 119 de la loi sur les contrats, la force majeure est un « événement objectif devant être imprévisible, irrésistible, et insurmontable », ces critères étant cumulatifs¹.

Alors que le législateur français définit la force majeure par l'article 1218 du Code civil qui reprend la définition traditionnelle de la force majeure, fondée sur des critères similaires à ceux du droit chinois (extériorité, imprévisibilité et irrésistibilité). Il y a force majeure « lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ».

De même, en relation avec les pandémies, notre religion islamique a parlé de la force majeure à travers le Hadith² rapporté par, Jaber ibn Abdelallah que dieu soit satisfait de lui, qui a dit que " قال رسول الله صلى الله عليه وسلم، لو بعث من أخيك ثمراً، فأصابته جائحة فلا يحل لك أن تأخذ منه شيئاً، بم تأخذ من أخيك بغير حق.".

D'après ce qui précède, nous concluons que la théorie de la force majeure et la théorie des conditions d'urgence visent à traiter des situations dans lesquelles l'obligation contractuelle devient impossible à exécuter (force majeure) ou difficile à mettre en œuvre (conditions d'urgence) et ce conformément à la règle qui dispose que " à l'impossible nul n'est tenu " ³.

Dans cette perspective, et en relation avec la pandémie Covid-19, la Cour suprême de Chine avait publié, à l'occasion de l'épidémie du SRAS à l'attention des tribunaux, une notification guidant leurs procès et exécutions

¹ Aymeric Discours, Shurong Qu et Jacques Buhart, "L'impact du covid-19 sur l'exécution des contrats Étude comparative droit chinois / droit français, Lexisnexis, La semaine juridique, édition générale n° 12, 23 mars 2020, en ligne, consulté le 09 mai 2020.p. 558.

² الدكتور مسلم بن محمد الدوسري، الجوائح و القوة القاهرة، نظرة من خلال القواعد الكلية و المقاصد العامة. ندوة البركة الأربعون للإقتصاد الإسلامي.

³ KHADRAOUI Mohamed, " Répercussions juridiques du coronavirus sur les obligations contractuelles", Droit-Chronique, 12 mars 2020 (en ligne). Consulté le 05/05/2020.

dans la prévention et le contrôle de SRAS¹, indiquant que les inexécutions contractuelles pouvaient être excusées à la lumière des dispositions légales encadrant la force majeure².

S'agissant du covid-19, le porte-parole de la Commission des affaires législatives du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire de Chine a déclaré, le 10 février 2020, que face à l'épidémie, le gouvernement avait pris des mesures d'atténuation pouvant constituer un cas de force majeure pour tout contractant se trouvant empêché d'exécuter un contrat du fait de ces mesures.

Toutefois, pour qu'un contractant puisse se soustraire de ses engagements contractuels sous prétexte qu'il y a une force majeure, il est tenu de démontrer la réunion des conditions cumulatives citées par l'article 269 ci-dessus.

B) Les conditions requises pour la mise en œuvre de la théorie de la force majeure.

Quoique les critères requis en matière de force majeure soient précis aussi bien en droit marocain qu'en droit français, en cas de conflit, la qualification de cette dernière revient au juge qui demeure compétent d'apprécier la présence de cette dite force majeure ou pas.

En interprétant l'article 269 du DOC les juridictions considèrent qu'il y a force majeure lorsqu'un événement est :

- Extérieur, c'est-à-dire indépendant de la volonté de celui qui l'invoque, sans qu'il y ait de manquement commis par la partie contractante concernée maintenant la force majeure.
- Irrésistible signifie qu'on ne peut pas résister à l'événement et que le débiteur est complètement empêché de réaliser son obligation. L'individu est totalement impuissant face à la situation et ne peut strictement rien faire pour tenter de minimiser l'impact sur son exécution contractuelle.

¹ Notification SRAS, n°72, promulguée le 11 juin 2003.

² Aymeric Discours, Shurong Qu et Jacques Buhart, Op.cit.p.558.

- Imprévisible lors de la conclusion du contrat.

La qualification de force majeure dépendra nécessairement de l'interprétation que feront les Juges de la situation pour chaque cas d'espèce. Par exemple, il a été jugé que les épidémies de H1N1 et d'EBOLA ne constituaient pas un cas de force majeure.

En effet, quelques arrêts relativement récents présentent un intérêt pour l'appréciation des critères de la force majeure en présence d'épidémies. C'est le cas par exemple d'un arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 mars 2016 et d'un arrêt de la cour d'appel de Besançon du 8 janvier 2014, rendus respectivement dans un contexte d'Ebola et de H1N1¹.

Dans ces deux arrêts la qualification de force majeure a été écartée, mais pour des raisons purement factuelles propres à ces deux affaires (dans un cas le lien de causalité entre l'épidémie et la baisse d'activité n'était pas démontré; dans l'autre c'est le critère de l'imprévisibilité qui faisait défaut).

Face à la pandémie de covid-19, il est fort probable que les juridictions soient amenées à reconnaître cette force majeure, mais dans certains cas seulement.

Ainsi, s'il est évident que la crise actuelle est nécessairement extérieure aux parties à un contrat, elle ne sera pas nécessairement considérée comme imprévisible, selon la date de signature du contrat et l'évolution de la pandémie à cette date.

En effet, l'imprévisibilité doit s'apprécier au jour de la conclusion du contrat. Les cocontractants ne s'engagent qu'au regard de ce qui était prévisible au moment de la signature du contrat². Ainsi, si le contrat a été signé avant la date du confinement (le 23/03/2020), la clause de force majeure s'applique automatiquement à la pandémie de coronavirus. Toutefois, il convient d'envisager les contrats conclus avec des acteurs étrangers, et notamment chinois dans la mesure où la date retenue pour la détermination de

¹ CA Paris, pôle 6, ch. 12, 17 mars 2016, n° 15/04263. – CA Besançon, 2^e ch. com., 8 janv. 2014, n° 12/02291.

² GUILLIER Sabrina, Op.cit.p.2.

l'imprévisibilité sera celle du 30 Janvier 2020, date à laquelle l'OMS a déclaré que la propagation du coronavirus constituait une urgence de santé publique de portée internationale.

Néanmoins, si le contrat a été signé après le 23/ 03/2020 (ou le 30 janvier 2020 au niveau mondial), la pandémie du coronavirus n'est plus imprévisible et il était à prévoir que les mesures seraient prises en cas d'aggravation de la pandémie. Dans ce contexte, la Cour de cassation française le 29 décembre 2009 à l'occasion d'une affaire liée à l'épidémie (chukungunya) apparue en janvier 2006, considérant que la clause de "l'imprévisibilité " justifiant la résiliation du contrat n'était pas respectée puisque l'accord était conclu au mois d'août 2006, c'est-à-dire des mois après le début de l'épidémie¹.

De même, les mesures de confinement ne seront pas toujours considérées comme un événement irrésistible².

A titre d'exemple, lorsqu'une prestation de service peut être réalisée par télétravail, même plus difficilement, le débiteur de cette prestation ne pourra vraisemblablement pas se fonder sur la force majeure pour justifier l'inexécution de cette prestation³.

Ainsi, en cas d'empêchement partiel d'exécution, le débiteur ne peut se soustraire qu' aux obligations concernées par le cas de force majeure lorsque l'exécution est partiellement impossible⁴. Et en cas d'empêchement temporaire, la suspension de l'exécution des obligations est provisoire à moins que ce retard ne soit un motif de résolution⁵. Toutefois, si l' empêchement devient définitif

¹ KHADRAOUI Mohamed, " Répercussions juridiques du coronavirus sur les obligations contractuelles", *Droit-Chronique*, 12 mars 2020 (en ligne). Consulté le 05/05/2020.

² La propagation d'une épidémie en tant qu'événement matériel peut être un cas de force majeure lorsqu'il a un impact direct sur l'inexécution de l'engagement contractuel de la partie contractante concernée.

³ Sophie Gomila, Cédric Bianchi et Marielle Walicki - WABG Avocats & Associés, *Les conséquences de la crise sanitaire Covid 19 sur les contrats*.

⁴ Exemple: contrat prévoyant la fourniture de pièces détachées dont certaines viennent de France , pays fortement impacté économiquement par le Covid-19. S'il y a impossibilité de livrer les pièces françaises, il est toujours possibles de livrer les autres pièces.

⁵ Par exemple, un contrat prévoyant la fourniture en marbre venant d'Italie, donc puisque ce pays est trop affecté par la pandémie il y a une suspension temporaire d'exécution de cette obligation. Toutefois, si cette suspension dure longtemps une éventuelle résolution du contrat peut être prévue.

et l'exécution impossible, le contrat est résolu et les parties doivent se retrouver dans l'exact état antérieur à la conclusion du contrat, ce qui va induire un remboursement des sommes versées par le créancier de l'obligation.

Paragraphe 2: Les aspects juridiques de l'impact du Covid-19 sur les relations contractuelles.

Bruno Le Maire, ministre français de l'Économie et des Finances, a déclaré le 28 février 2020 que " *le covid-19 sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises et qu'en conséquence, pour tous les marchés publics de l'État, si jamais il y a un retard de livraison de la part des PME et des entreprises nous n'appliquerons pas de pénalités* ». Ces déclarations n'ont pas de portée juridique s'agissant des contrats de droit privé et ne lient pas les juges ; ils démontrent néanmoins que la thèse de la force majeure mérite une attention toute particulière dans le contexte de la crise actuelle de covid-19.

De même, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19, il a été procédé à l'adoption du décret-loi n° 2.20.292 du 23 mars 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire et à l'édiction de mesures d'accompagnement le concernant, notamment l'instauration de la mesure de confinement visant la limitation de la mobilité des personnes.

Ces mesures gouvernementales de confinement viennent renforcer les circonstances d'une force majeure. Ainsi, la crise sanitaire liée à la propagation du covid-19 est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur l'exécution des contrats. Certaines de ces conséquences sont prévues par la loi d'urgence. D'autres découlent du droit des contrats.

1) La suspension des délais contractuels.

En France, l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 dispose que toutes les clauses qui ont pour objet de sanctionner l'inexécution d'une obligation dans un délai déterminé, qu'il s'agisse d'astreintes, de clauses pénales, de clauses résolutoires ou autres, ne produisent aucun effet si ce délai expire entre le 12 mars 2020 et l'issue d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Quant au Maroc, en application des dispositions de l'article 6 du décret-loi n° 2.20.292 du 23 mars 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire, les délais prévus par les lois et règlements en vigueur sont suspendus durant la période d'état d'urgence sanitaire. Ils recommencent à courir à compter du lendemain de la levée de l'état d'urgence précité.

Toutefois, les dispositions de l'article 3 dudit décret loi précisent que l'administration est tenue de veiller, autant que faire se peut, à la continuité du service public assuré vis-à-vis des usagers et des opérateurs économiques.

A cet effet et en application de la circulaire n° 2138/E du 26 mars 2020 relative au respect des délais de paiement et en vue de soutenir les entreprises titulaires de commandes publiques, il a été décidé de maintenir tels quels les délais de paiement impartis à l'Etat et aux collectivités territoriales.

Toutefois, et en vue d'éviter aux entreprises titulaires de marchés publics de supporter des pénalités pour des retards d'exécution qui ne leur sont pas imputables, il a été décidé de mettre en place plusieurs mesures, indique un communiqué du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration¹. Ces mesures sont comme suit :

- Considérer l'impact de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement des personnes sur les délais d'exécution des marchés comme étant indépendant de la volonté des entreprises titulaires de marchés publics, relevant de ce fait, des cas de force majeure.

- Inviter les maîtres d'ouvrages relevant des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics et autres organismes soumis au contrôle financier de l'Etat, à réserver une suite favorable aux demandes des entreprises invoquant la force majeure en raison des mesures d'état d'urgence sanitaire et de confinement prises par les pouvoirs publics,

¹ La quotidienne, "Coronavirus Maroc/Marchés publics : L'Etat admet le cas de force majeure", Mardi 14 Avril 2020, en ligne, consulté le 12/05/2020.

sans tenir compte du délai de 7 jours pour l'introduction des demandes de l'espèce.

- Procéder, par voie d'avenant, à la prorogation des délais contractuels aussi bien pour les marchés de travaux que pour les marchés de fournitures et de services, dans la limite de la durée de l'état d'urgence sanitaire.

- Inviter les maîtres d'ouvrages à recourir également, en cas de besoin, aux mécanismes d'ajournement de l'exécution des travaux, fournitures ou services ou aux ordres de services d'arrêt et de reprise, dans la limite de la durée de l'état d'urgence sanitaire.

- Rappeler aux différents intervenants en matière de commande publique, la nécessité de privilégier, durant la période d'état d'urgence sanitaire, le recours à l'échange électronique sous ses différentes formes, des pièces justificatives et des documents par rapport au support papier.

2) L'impact sur l'organisation des événements.

Le ministère de l'Intérieur annonce le samedi 14 mars 2020 l'interdiction jusqu'à nouvel ordre de tous les rassemblements publics de plus de 50 personnes.

Dans ce cas, il est possible d'invoquer le " Fait du Prince" puisqu'il s'agit d'une décision administrative unilatérale contre laquelle l'organisateur ne peut s'opposer, ce qui peut générer le cas de la force majeure.

L'organisateur de l'événement pourra choisir alors de reporter l'événement à une date ultérieure. Par voie de conséquence, les obligations qui pèsent sur le débiteur sont suspendues en attendant que l'interdiction soit levée à moins que la durée de l'empêchement conduit à la résolution du contrat . La deuxième alternative est d'annuler l'événement à condition de prouver l'impossibilité de l'exécution du contrat afin qu'il puisse se soustraire de ses obligations. Dans ce cas, il doit être procédé à des restitutions et remises en l'état des parties au jour de la formation du contrat. C'est-à-dire, comme si le contrat n'a jamais été conclu¹.

3) L' inexécution des contrats de vente de voyage et de séjour.

¹ comme les frais d'hébergement.

En France, l' une des Ordonnances du 25 mars 2020 prévoit des dispositions spécifiques à la résolution, notamment, des contrats de vente de voyages et de séjours notifiées entre le 1er mars 2020 et le 15 septembre 2020.

Exceptionnellement, et dans ces circonstances toute particulière générées par la pandémie de covid-19, l'organisateur ou le vendeur, pourra proposer un avoir à la place du remboursement de l'intégralité des paiements effectués, que la résolution soit motivée par la force majeure ou en application de l'article L. 211-14 du Code du Tourisme qui autorise les voyageurs à rompre les contrats à tout moment avant le début du voyage ou du séjour moyennant le paiement de frais de résolution¹.

Selon cette ordonnance, en cas de proposition de cet avoir par l'agence de voyage, le client ne pourra pas demander le remboursement de ces paiements.

Dans ce cas, le voyageur devra proposer au client, dans les 3 mois de la notification de la résolution du contrat initial, une nouvelle prestation identique ou équivalente, dont le prix n'est pas supérieur et ne donnant lieu à aucune majoration tarifaire, cette offre est valable 18 mois.

Si aucune nouvelle prestation n'est proposée, il sera procédé au remboursement de l'intégralité des paiements effectués au titre du premier contrat .

Au Maroc, Pour venir en aide aux agences de voyages, déroutés par le flux de demandes de remboursement des sommes avancées par leurs clients conséquemment à l'annulation des contrats de voyages conclus avant l'annonce de la pandémie au Maroc et la fermeture des frontières, la ministre du Tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, Nadia Fettah Alaoui, a réussi à faire adopter, au Parlement le lundi 12 mai, le fameux projet de loi 30-20, malgré la protestation de quelques parlementaires défendant le droit des consommateurs.

Le projet de loi adopté stipule le remboursement des montants dus à leurs clients par le biais d'une reconnaissance de dette -avoirs- sous forme de

¹ Sophie Gomila, Cédric Bianchi et Marielle Walicki - WABG Avocats & Associés, *Les conséquences de la crise sanitaire Covid 19 sur les contrats.*

proposition de prestation de service identique ou similaire, sans augmenter les prix. Toutefois, l'application de ces dispositions est tributaire au respect des conditions bien précises. Les contrats concernés par ce projet de loi sont: les contrats de voyage, les séjours touristiques et les contrats de transport aérien programmés durant la période du 1er mars 2020 au 30 septembre 2020 et qui ont été annulés suite à de la propagation de la pandémie de covid-19¹.

Il convient de signaler que les dispositions du projet de loi marocain se calque sur celles prévues par les Ordonnances du 25 mars 2020 relatives aux contrats de vente de voyage et de séjours en France.

Force est de constater qu'aussi bien le législateur marocain que français ont tenté d'équilibrer le soutien aux entreprises du secteur de tourisme en cette période de crise avec le respect du droit des consommateurs. En effet, cette modalité de remboursement permet en effet de sauvegarder la trésorerie des opérateurs ruinée par les retombées négatives de la crise².

¹ Une échappée belle dont a bénéficié les voyagistes. De même ces dispositions permettront la préservation de la trésorerie de la RAM, non tenue de rembourser ses partenaires agences de voyages.

²Linda LAINE, " Avoirs dans le voyage", *l'ECHO touristique*, le 25 mars2020, en ligne, consulté le 12mai2020.

LES RELATIONS INTERNATIONALES A L'AUNE DE CORONAVIRUS

M^r Mustapha KHIATI

Doctorant-Chercheur en économie et commerce international

L.A.R.E.G.M.A - Université HassanI - FSJES SETTAT

mk.khiati@gmail.com

m.khiati@uhp.ac.ma

RESUMER

La propagation du virus Corona a perturbé la planète, sur le plan des relations internationales (RI), les preuves avaient montré la dégradation au niveau des RI, la théorie la plus prégnante des relations internationales à l'aune de Coronavirus est la « réaliste », qui ne prend pas en considération l'amitié, la morale ou l'éthique, mais exclusivement les intérêts de chaque pays.

La communauté internationale n'est pas encore stabilisée dans un nouvel équilibre. Le COVID-19 a complètement bouleversé la donne en matière des relations internationale

MOTS CLES :virus Corona, relations internationales, théories, réalisme,

ABSTRACT

The spread of the Corona virus has disrupted the planet, in terms of international relations (IR), the evidence had shown the degradation in terms of IR, the most significant theory of international relations in terms of Coronavirus is the "realistic", which does not take into consideration friendship, morals or ethics, but exclusively the interests of each country.

The international community has not yet stabilized in a new balance. COVID-19 has completely changed the world of international relations

KEY WORDS : Corona virus, international relations, theories, realism,

INTRODUCTION

Historiquement les relations internationales appartiennent au domaine de la science politique, l'accent est de plus en plus mis sur le domaine économique à travers l'économie politique internationale qui s'est beaucoup développée depuis les années 70 . D'autres champs académiques sont également concernés : le droit international, la philosophie, la géographie (à travers notamment la géopolitique), la sociologie, l'anthropologie, l'étude des cultures.

L'émergence de virus Corona et sa rapide propagation dans le monde sont des coups durs portés à aux relations internationales (RI). Les mesures mises en place pour empêcher la propagation du virus ont rapidement provoqué de forts impacts sur les relations internationales (les intérêts, changement des stratégies de management...)

L'épidémie de coronavirus devrait faire chuter les relations internationales et les rapports politiques entre les pays,

Cet article vise à aborder des pistes théoriques pour que l'on puisse mener une réflexion dialectique cohérente sur la problématique des relations internationales (RI), en poursuivant un double objectif :

Analyser les trois théories des relations internationales (RI), c'est-à-dire le réalisme, libéralisme, et le marxisme,

Provoquer la réflexion sur la façon d'opérationnaliser une théorie au temps de COVID-19

Discuter le cas marocain en matière de coopération internationale

Provoquer des perspectives sur l'avenir des RI

La pandémie se révèle être un exutoire des concurrences étatiques

¹¹ Les années 1970 couvrent la période du 1er janvier 1970 au 31 décembre 1979.

THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES

Les théories des Relations Internationales, comme toutes les autres théories, nous permettent de comprendre et analyser le monde autour de nous¹ , Il existe plusieurs classifications des théories des relations internationales (RI), le réalisme, le libéralisme et le marxisme²

Les relations internationales (RI) ont subi d'importantes transformations sur le plan géopolitique depuis la fin de la guerre froide

Le réalisme

Les intervenantes réalistes pensent que le monde étant gouverné par certaines lois objectives ou caractéristiques naturelles immuables, le changement ou le progrès n'est possible que s'il est fondé sur la connaissance et la prise en compte de ces contraintes

L'école réaliste de théologien Reinhold Niebuhr³ découle l'immoralité nécessaire de l'État. Les désirs idéalistes de paix éternelle méconnaissent la nature humaine, violente et égoïste, Pire encore, ils sont très dangereux ; au nom des grandes idées, les limites classiques de la guerre peuvent disparaître au profit de la guerre totale.

Les réalistes soutiennent donc que la seule conduite morale d'un État consisterait en fin de compte à ne rechercher que sa puissance nationale⁴.

¹ Nizar Messari 2020 « Les Relations Internationales et la Pandémie du COVID-19 : Réflexions sur un monde qui change »

² Dougherty, J. E., & Pfaltzgraff, R. L. (1971). *Contending theories of international relations*. Philadelphia: Lippincott.

³ Un théologien américain protestant célèbre pour ses études sur les relations entre la foi chrétienne et la réalité de la politique moderne et de la diplomatie. Il est l'un des théologiens américains majeurs du xxe siècle.

⁴ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962, 3e édition, chap. XIX, p.569 et s.

Tableau 1 : Classification des théories

CLASSE	BRANCHES	AUTEURS
CLASSE 1	Réalisme classique	Hans Morgenthau, Edward Hallett Carr et Raymond Aron
CLASSE 2	Néoréalisme	Kenneth Waltz
CLASSE 3	Synthèse néo	Robert Keohane
CLASSE 4	Réalisme néoclassique	Gideon Rose

Source : Auteur / wikipedia

Le libéralisme

Les penseurs et les partisans européens du libéralisme veulent se libérer des contraintes imposées par les sociétés Civiles (SC) de leur époque. La première liberté qu'ils recherchent est celle de croire dans la religion de leur choix, de suivre leur propre idéologie. Cette liberté implique globalement la liberté d'expression et la liberté de militer en faveur de ses idées personnelles, donc de s'organiser sans crainte de représailles. Dans la mesure où ces revendications se heurtent au despotisme politique des monarchies absolutistes, instigatrices des premiers Etats-Nations centralisés de la fin du Moyen-Age, la théorie de libéralisme deviendra un mouvement de lutte en faveur de l'instauration d'un régime politique qui place les libertés individuelles au-dessus de tout : la démocratie.

Le marxisme

Cette théorie tire son nom de son père fondateur, Karl Marx¹. Cette appellation ne rend pas justice à F.Engels², dont l'œuvre est indissociable de celle de Karl Marx. Si le libéralisme est né en réaction contre le réalisme, le marxisme s'est développé essentiellement sur la base philosophique d'une critique vague du libéralisme, en particulier celle de la philosophie dialectique idéaliste de F.Hegel³ et de l'économie politique d'Adam Smith et David Ricardo.

LES RELATIONS INTERNATIONALES AU TEMPS DU CORONAVIRUS

Actuellement le virus Corona est arrivé sans prévenir pour nous rappeler un principe primordial de la théorie la plus prégnante des relations internationales, à savoir la « réaliste⁴ », qui ne prend pas en considération l'amitié, la morale ou l'éthique⁵, mais exclusivement les intérêts de chaque pays.

Tout d'abord, les théories des relations internationales (RI) se présentent sous trois grands volets, que sont d'une part, les théories :

Théorie Libéralisme

¹ Karl Marx, né le 5 mai 1818 à Trèves en Rhénanie et mort le 14 mars 1883 à Londres, est un philosophe, historien, sociologue, économiste, journaliste, théoricien de la révolution⁴, socialiste et communiste allemand

² L'homme politique allemand

³ Né à Stuttgart en 1770 à Berlin, est un philosophe allemand. Son œuvre, postérieure à celle de Emmanuel Kant, appartient à l'idéalisme allemand et a eu une influence décisive sur l'ensemble de la philosophie contemporaine.

⁴ Une doctrine et une praxéologie des relations internationales. Pour l'école réaliste, la poursuite par l'État d'une politique de puissance est à la fois un fait et une conduite souhaitable comme moindre mal.

⁵ La réflexion sur les questions liées à l'éthique des relations internationales, née dès le XIXe siècle dans le sillage du Projet de paix perpétuelle d'Emmanuel Kant, s'installe durablement dans le milieu universitaire anglo-saxon à partir des années 1980

Théorie Le réalisme

Théorie Marxisme

La théorie « réalisme », reste, la théorie la plus prépondérante dans les relations internationales (RI), qui a marqué le XXème siècle, et qui se démontre d'une manière magistralement malheureuse avec la situation pandémique du Coronavirus et les comportements égocentriques et dénuées d'éthique de certaines puissances économiques¹

Dans son ouvrage intitulé « Théories des relations internationales » Philippe Braillard² souligne que la théorie de réalisme, part d'un principe primordial qui considère que l'être humain et les rapports sociaux, notamment les relations politiques, tels qu'ils sont et non tels que l'on voudrait qu'ils soient au nom d'un idéal

Pour les fondateurs réalistes, les Relations Internationales (RI) sont des rapports diplomatiques et stratégiques que les Etats souverains entretiennent entre eux en dehors des organisations gouvernementales internationales. Plusieurs caractéristiques définissent les dites RI; la rivalité en est la première, car, chaque pays dans le monde vise toujours à défendre et accroître sa puissance politique et militaire. Ensuite, la puissance est inégalement répartie au niveau international

Dans ce cadre également, les Etats n'admettent pas de se soumettre à une autorité centrale qui les obligerait à coopérer entre eux dans les différentes domaines. Pour toutes ces raisons, la communauté internationale est anarchique, et non pas parce qu'elle est entièrement dépourvue d'ordre et livrée totalement à la violence³

LA PANDEMIE ET LA CONCURRENCE ETATIQUE

¹ https://www.ecoactu.ma/rerelations-internationales-coronavirus-2/#_ftn2

² Philippe Braillard, Théories des relations internationales, Paris, Presses universitaires de France, 1977, p.69

³ Diane Éther, Introduction aux relations internationales, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp.21-32, 274.p.

La capacité d'un pays à gérer la pandémie de COVID-19 est un enjeu pour les relations international. Chaque pays souhaite en effet non seulement sortir de cette crise sanitaire le moins affaibli possible, mais également se positionner comme figure de proue de la lutte contre le coronavirus.¹

Cette compétition pour la sortie de cette crise est particulièrement illustrée par le management technique de système hospitalier. En ce sens, la république Chinoise a réalisé l'exploit logistique de construire d'un méga hôpital² à Wuhan, ville apparemment originelle du virus, du 24 janvier au 2 février 2020, soit en dix jours

Dans la même logique soulignons aussi la construction d'un hôpital de 60 kilomètres au sud-ouest de Moscou, pour un coût estimé par de 105 millions d'euros.

LE RETOUR DU SOFT POWER MAROCAIN EN AFRIQUE

la coopération Sud-Sud

Dans le cadre de développement des relations internationales et de renforcer la solidarité Sud-Sud, le roi Mohammed VI a ordonné l'envoi d'aides médicales à 15 pays subsahariens.

Le Maroc s'est inscrit dans la dynamique des relations internationales et vole au secours de quinze pays subsahariens avec aide médicale massive³

Figure : produits et équipements sont fabriqués au Maroc

PRODUITS	QUANTITE
BLOUSES	60 000

¹ Voir : <https://classe-internationale.com/>

² Ce dernier fait 25 000 mètres carrés, a une capacité de 1 000 lits

³Le ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.ma/fr>

VISIÈRES	900 000
CHARLOTTE	600 000
MASQUES	8 M
HYDRO ALCOOLIQUE	30 000 L
BOITES DE CHLOROQUINE	75 000
AZITHROMYCINE	15 000

Source : réalisé par l'auteur

Tout les produits est « Made in Morocco » en provenance des usines marocaines conformément aux normes techniques et sanitaires exigées par l'OMS. Le roi du Maroc Mohammed VI a donné ses instructions pour l'acheminement d'aides médicales à plusieurs pays de l'Afrique. Cette aide vise à fournir du matériel médical préventif, afin d'accompagner les pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pandémie.¹

L'approche du Maroc à l'égard des pays africains s'inscrit dans, une vision qui s'appuie sur des principes fondamentaux que sont la solidarité et le partenariat équilibré

L'Afrique n'est pas seulement une priorité économique

L'Afrique n'est pas seulement une aubaine économique pour le Maroc, a-t-il dit, expliquant que “SM le Roi, depuis son accession au trône, n'a cessé d'affirmer et de réaffirmer une réalité, celle de notre appartenance à cette grande famille africaine ainsi que la communauté de notre destin à tous”.

Dans ce cadre, il a tenu à souligner que la diplomatie marocaine a érigé l'Afrique, comme la priorité des priorités, et elle s'active, dans l'ensemble des forums internationaux à caractère politique, économique, culturel et autre, en faveur d'un continent où règnent la paix, la stabilité et le bien-être de ses populations , ainsi, concernant les questions primordiales pour l'humanité, et particulièrement pour l'Afrique, que sont le changement climatique ou encore

¹ Un communiqué du ministère marocain de la Santé

les questions brûlantes de migration, de sécurité et de lutte contre le terrorisme”

NOUVELLE PHASE INTERNATIONALE

Cette crise sanitaire donne le la d’une nouvelle phase dans la grammaire de la sécurité internationale¹. Elle le fait d’abord en confirmant une tendance émergente, à savoir que l’imprévisibilité est désormais la donne principale de cette architecture évolutive de la sécurité globale. Depuis quelques années déjà, cette notion d’incertitude avait été reconnue comme fondamentale, mais cette indétermination demeurait abstraite et associée principalement aux questions de cybersécurité et aux conflits armés. Le bouleversement corona donne aujourd’hui corps à cette notion différemment, la dotant d’une réelle perplexité à la fois opérationnelle et intellectuelle, face à la matérialisation de l’inattendu.

Il est à constater que la majorité de la population mondiale est confrontée au même défi au même moment, c’est sans précédent dans l’histoire de l’humanité. Cette pandémie a freiné en quelque sorte la mondialisation et a augmenté le nationalisme². Elle a renforcé le rôle des États tout en accentuant la rivalité entre les puissances mondiales³.

AVENIR DES RELATION INTERNATIONALES

Historiquement La plupart des grandes crises mondiales⁴ depuis les années 1929 bouleversent la communauté internationale et les rapports de force (économiques, politiques et stratégiques...). Elles créent une rupture qui instaure un « avant » et un « après ». Elles opèrent bien souvent comme des

¹ Voir le lien : <https://theconversation.com/penser-lapres-la-geopolitique-du-monde-qui-vient-138471>

² Le nationalisme est un principe politique qui est né à la fin du XVIII^e siècle, tendant à légitimer l’existence d’un État-nation pour chaque peuple. Ce principe politique s’est progressivement imposé en Europe au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

³ <https://www.menara.ma/>

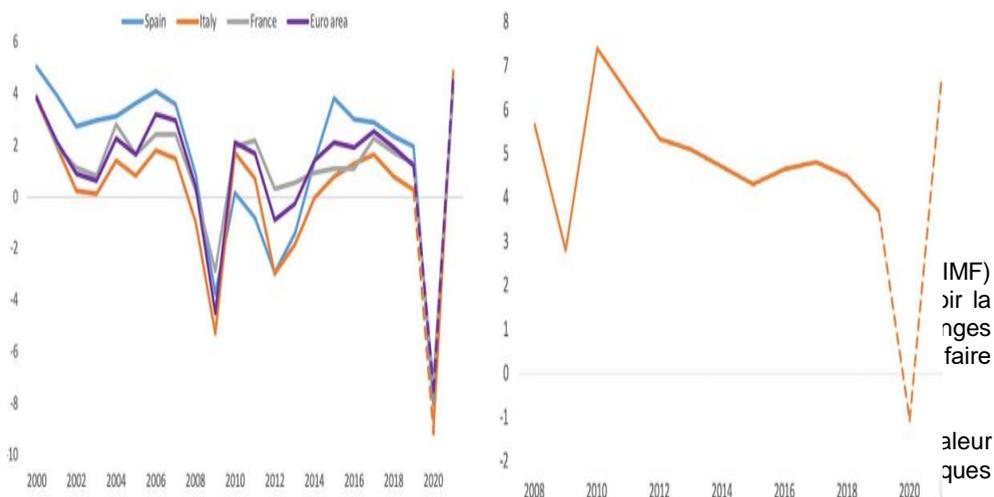
⁴ Chesnais, F. (2011). Aux racines de la crise économique mondiale. *Carré Rouge*, 46, 7-citation_lastpage.

⁵ Hsu, S. (2017). *Financial crises, 1929 to the present*. Edward Elgar Publishing.

accélérateurs des tendances à l'œuvre. Elles précipitent le déclin de certains acteurs, font émerger de nouvelles positions de force et refondent complètement les équilibres planétaires. Les deux Guerres Mondiales du XXe siècle ont accéléré le retrait de l'Europe et l'hégémonie des superpuissances américaines et russes. Les crises économiques de 1998 et de 2008 ont, elles, consacré la force économique et financière de la République populaire de Chine (RPC). Il en va de même pour la crise actuelle : elle suscite d'ores et déjà des césures dans les relations internationales.

Même L'économie internationale devrait enregistrer une des contreperformances structurelles des plus notables dans l'Histoire l'humanité. Les perspectives financières du FMI ne sont guère optimistes. Après avoir prévu un accroissement du PIB mondial² en janvier 2020, l'institut table désormais sur un recul de 2,9% de celui-ci pour cette année avec des récessions brutales dans l'UE. Pour 2021, les économies de L'UE devraient rebondir, enregistrant des taux de croissance qui oscillent entre 4,3% et 5,2%.

L'OCDE³ fait état d'une perte de croissance annuelle de 2% pour chaque mois de confinement et de 4% à 6% sur un trimestre chez les pays avancés et émergents. Ces Statistiques doivent être pris avec prudence au vu de l'incertitude qui pèse sur la conjoncture internationale,



³ ad.oecd-ilibrary.org

Projection de croissance - UE, 2000-2021 Pays émergents et en développement, 2000-2021

Source: Policy Center for the New South

CONCLUSION

Pour conclure, il faut insister sur le fait que ce débat ne sera pas une réédition du premier grand débat des RI qui avait opposé les Réalistes aux Idéalistes, puisqu'aucune des théories mentionnées ci-dessus ne reposera sur une vision normative du monde ; Avec la pandémie du COVID-19, ce que nous avons observé est, à bien des égards, différent de ce que ces théories nous prédisaient, la réflexion sur les questions liées aux relations internationales (RI), née dès l'apparition de coronavirus le 17 novembre 2019 dans la province centrale de la Chine et plus précisément dans la ville de Wuhan, puis se propage partout dans le monde.

La communauté internationale n'est pas encore stabilisée dans un nouvel équilibre. Le COVID-19 a complètement bouleversé la donne en matière des relations internationale, La pandémie a révélé une aspiration au retour des États dans la vie économique et dans la vie sociale des populations. Enfin, elle a assurément rendu obsolète une certaine forme de mondialisation.

Les accusations mutuelles sur l'origine de la pandémie entre les États-Unis et la Chine laisse craindre la naissance de nouvelles tensions sur l'échiquier mondial. L'épidémie du Covid-19 est la « première crise d'un monde post-américain ou les USA ne semblent pas prendre le leadership. Le multilatéralisme est à l'arrêt. Les institutions internationales montrent leurs limites et de nombreuses lacunes persistent . L'Organisation Mondiale de la Santé n'a pas rempli son rôle planétaire, l'ONU est restée très discrète.

Généralement les fragiles équilibres internationaux sont secoués par trois crises majeures qui se sont succédé et qui s'amplifient désormais mutuellement. La première est sanitaire par sa contagiosité. Le COVID-19 frappe les populations et pousse les États à restreindre les mouvements internes et externes. La seconde crise est économique. En raison de ces mesures prophylactiques, l'activité économique a drastiquement chuté au point que le FMI prévoit une récession mondiale. La troisième est politico- stratégique car

ces catastrophes sont devenues des enjeux d'affrontement entre puissances chinoise et américaine ou encore, à l'intérieur de l'Union européenne.

